

BILAN SOCIAL
AÉROPORTS DE PARIS SA

2019



GROUPE ADP

DES HORIZONS À PARTAGER

AVANT-PROPOS DU DRH
PAGE 2



EMPLOI
PAGE 5



RÉMUNÉRATIONS, CHARGES ET ACCESSOIRES
PAGE 19



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
PAGE 25



AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL
PAGE 31



FORMATION
PAGE 39



RELATIONS PROFESSIONNELLES
PAGE 45



ACTIVITÉS ET ACTIONS SOCIALES
PAGE 55



INDEX DES INDICATEURS PRÉVUS PAR L'ACCORD CSE DU 09/09/2019
PAGE 61

PRÉAMBULE

BILAN SOCIAL 2019

L'année 2019 a été particulièrement riche et active avec des avancées significatives dans tous les domaines des ressources humaines.

En matière de dialogue social, pas moins de 14 accords collectifs ont été signés par la direction et les partenaires sociaux, dans tous les domaines de la vie de l'entreprise et du salarié : la Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences, le télétravail, le handicap, l'égalité professionnelle femme homme, la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) ou encore des accords portant sur des avantages collectifs. Parmi les accords signés, ceux de la mise en place du comité social et économique (CSE) et du droit syndical sont fondateurs du dialogue social de demain : fusion des instances représentatives du personnel, le CSE est

l'occasion de reposer les bases de nos modes de fonctionnement avec les représentants du personnel.

Un autre domaine RH pour lequel les progrès sont à souligner est celui de la Prévention. Les actions menées sur le terrain cette année, notamment grâce à une campagne de communication « prévenir c'est réussir », ont permis d'obtenir le taux d'accidentologie le plus bas depuis 2015. La sécurité des salariés est un des sujets prioritaires auquel la gouvernance prête une attention singulière, permettant un pilotage resserré des actions et décisions associées.

De même, on compte de nombreux chantiers en termes d'emploi et développement des compétences. Avec 40 % des salariés qui

partiront à la retraite dans les 10 prochaines années, les enjeux d'attractivité des talents ainsi que du maintien, du développement et du renouvellement des compétences sont au cœur de nos préoccupations. Parmi les chantiers engagés, on peut citer le dispositif des transmetteurs, le projet de création d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA) dédié aux métiers aéroportuaires, des actions et campagnes de communication pour valoriser la Marque Employeur et la connaissance des nombreux métiers du groupe, ou encore le renforcement du recrutement et du nombre d'alternants au sein de nos entités.

Enfin, sans tous les citer, les efforts menés dans les domaines variés tels que la rémunération et les avantages sociaux, la mobilité internationale,

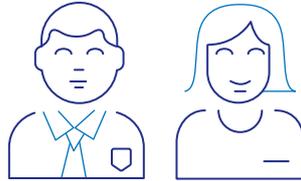
la structuration de l'accompagnement RH des transformations, les actions en faveur de la RSE ainsi que le pilotage des organisations, effectifs et masse salariale, concourent tous à une vision claire, performante et engagée de la direction des ressources humaines, au profit de son capital humain, vecteur de compétitivité et de performance globale de l'entreprise.

Vous trouverez dans ce bilan social le résultat de l'ensemble de nos engagements.

Très bonne lecture,

Hervé WATTECAMPS

Directeur des ressources humaines
du Groupe ADP



EMPLOI



L'effectif géré au 31 décembre 2019, contrats à durée indéterminée et contrats à durée déterminée, est de 6 447.

Tous contrats confondus, l'effectif au 31 décembre est de 6 673 salariés (CDI, CDD, contrats d'apprentissage et de professionnalisation).

Les femmes représentent 37,6 % de l'effectif global.

L'entreprise a recruté 272 salariés en contrat à durée indéterminée en 2019.

349 salariés ont bénéficié d'une promotion en 2019.

1.1 EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2019

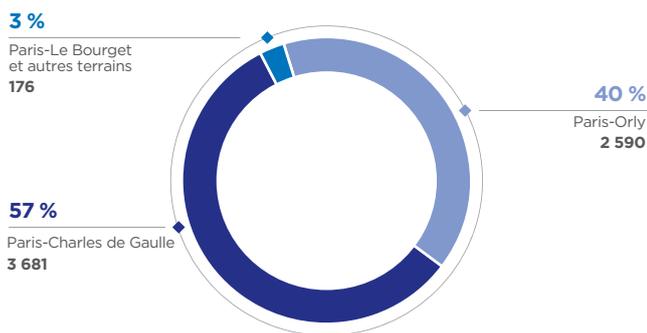
EFFECTIF GÉRÉ : 6 447

L'effectif géré au 31 décembre 2019 comprend les salariés sous statut Aéroports de Paris : salariés en contrat à durée indéterminée, contrats à durée déterminée ainsi que les salariés en congé sans solde ou détachés (les autres contrats ne sont pas compris dans cet effectif).

L'effectif présent au 31 décembre 2019, hors suspensions de contrats, est de 6 364 (83 contrats suspendus).



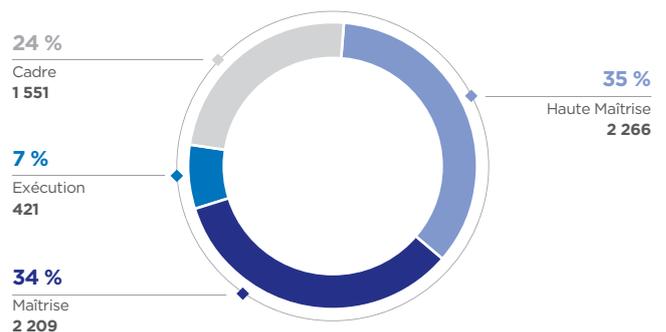
RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE



430 salariés sont basés au siège localisé à CDG, soit 9 % de plus qu'en 2018.

La proportion des salariés travaillant sur Orly, Le Bourget et les autres aérodromes est stable par rapport à 2018.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



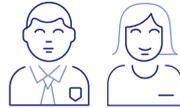
L'évolution structurelle des effectifs se poursuit avec une décroissance des effectifs en exécution et maîtrise au profit des cadres (+ 7,0 %).

RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Paris-Orly	704	716	748	904	892	918	877	822	786	165	141	138	2 650	2 571	2 590
Paris-Charles de Gaulle	698	709	776	1 275	1 275	1 293	1 441	1 387	1 351	338	293	261	3 752	3 664	3 681
Paris-Le Bourget	24	24	27	52	51	51	67	63	61	3	3	1	146	141	140
Autres terrains	1	0	0	5	4	4	13	13	11	19	17	21	38	34	36
TOTAL	1 427	1 449	1 551	2 236	2 222	2 266	2 398	2 285	2 209	525	454	421	6 586	6 410	6 447

3 681

Salariés travaillent
sur l'aéroport
Paris-Charles de Gaulle



2 590

Salariés travaillent
sur l'aéroport
Paris-Orly

EFFECTIF CDI ET CDD PAR CATÉGORIE AU 31 DÉCEMBRE

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
CDI	1 426	1 443	1 543	2 234	2 222	2 263	2 397	2 284	2 209	523	451	419	6 580	6 400	6 434
CDD	1	6	8	2	0	3	1	1	0	2	3	2	6	10	13
TOTAL	1 427	1 449	1 551	2 236	2 222	2 266	2 398	2 285	2 209	525	454	421	6 586	6 410	6 447

L'effectif en CDI est en hausse de 0,5 % par rapport à 2018, les départs en retraite ou pour d'autres motifs sont remplacés à hauteur de 119 %. L'entreprise fait appel aux CDD de manière très limitée pour pourvoir des remplacements ou des surcroîts d'activité et privilégie le recours à l'intérim.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR NATIONALITÉ AU 31 DÉCEMBRE

	2017	2018	2019
Nombre de salariés français	6 428	6 259	6 307
Nombre de salariés étrangers	158	151	140
TOTAL	6 586	6 410	6 447

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE ET PAR FAMILLE PROFESSIONNELLE

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
DÉVELOPPEMENT	267	270	290	152	143	139	80	76	75	0	1	0	499	490	504
Commercialisation	38	36	37	59	55	52	14	13	15	0	1	0	111	105	104
Communication	50	51	52	37	37	34	0	0	0	0	0	0	87	88	86
Immobilier	35	32	33	8	11	11	17	15	14	0	0	0	60	58	58
Marketing Développement	83	86	100	32	25	26	4	2	1	0	0	0	119	113	127
Relations Institutionnelles & Territoriales	34	37	41	16	15	16	45	46	45	0	0	0	95	98	102
Top Management	12	12	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	12	11
Performance Environnement Énergie et RSE	15	16	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	16	16
OPÉRATIONS	161	169	179	993	992	1 031	1 089	1 025	1 000	272	205	181	2 515	2 391	2 391
Maintenance/Propriétaire	57	59	63	460	470	482	498	459	452	21	19	26	1 036	1 007	1 023
Opérations Aéroportuaires	93	101	107	306	299	338	578	556	540	251	186	155	1 228	1 142	1 140
Opérations et Maintenance Informatique	3	3	3	168	160	149	13	10	8	0	0	0	184	173	160
Énergie	8	6	6	59	63	62	0	0	0	0	0	0	67	69	68
PROJETS TECHNIQUES	499	514	570	418	417	421	101	91	85	0	0	0	1 018	1 022	1 076
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage/Maîtrise d'ouvrage Déléguée	140	144	170	46	49	48	0	0	0	0	0	0	186	193	218
Ingénierie Maîtrise d'œuvre Bâtiment/Infrastructure	200	202	222	261	258	257	86	79	75	0	0	0	547	539	554
Ingénierie Informatique	142	149	158	70	69	73	3	2	1	0	0	0	215	220	232
Laboratoire	17	19	20	41	41	43	12	10	9	0	0	0	70	70	72
SUPPORT	279	278	293	397	393	408	477	445	424	83	76	66	1 236	1 192	1 191
Achats - Approvisionnements	50	43	42	62	58	59	18	14	12	0	0	0	130	115	113
Administration Affaires Générales	14	13	15	117	112	111	259	231	223	60	56	50	450	412	399
Comptabilités & Facturation	15	19	21	13	16	18	16	16	16	0	0	0	44	51	55
Finances, Gestion et Stratégie	107	110	117	40	36	33	7	2	2	0	0	0	154	148	152
Logistique/Transport	8	5	7	20	18	23	91	81	73	23	16	16	142	120	119
Ressources Humaines	78	71	76	123	120	129	66	55	55	0	4	0	267	250	260
Administration des ventes	7	6	4	22	21	21	20	21	18	0	0	0	49	48	43
Environnement de Travail	0	11	11	0	12	14	0	25	25	0	0	0	0	48	50
MAÎTRISE DES RISQUES	166	167	169	266	268	261	637	636	611	166	165	165	1 235	1 236	1 206
Audit Contrôle Interne Management des Risques	66	65	67	35	33	32	1	1	1	0	0	0	102	99	100
Juridique	42	44	45	3	3	3	0	0	0	0	0	0	45	47	48
Médical	4	4	4	33	37	37	17	16	18	6	4	2	60	61	61
Prévention des Risques Professionnels	9	8	6	29	25	29	0	0	0	0	0	0	38	33	35
Sécurité	14	16	19	92	93	84	407	403	379	160	159	163	673	671	645
Sûreté	31	30	28	74	77	76	212	216	213	0	2	0	317	325	317
AUTRES (DÉTACHÉS, CONGÉS SANS SOLDE)	55	51	50	10	9	6	14	12	14	4	7	9	83	79	79
TOTAL	1 427	1 449	1 551	2 236	2 222	2 266	2 398	2 285	2 209	525	454	421	6 586	6 410	6 447

RÉPARTITION DE L'FFECTIF PAR SEXE AU 31 DÉCEMBRE

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Homme	903	916	973	1 427	1 413	1 440	1 447	1 387	1 330	315	285	283	4 092	4 001	4 026
Femme	524	533	578	809	809	826	951	898	879	210	169	138	2 494	2 409	2 421
TOTAL	1 427	1 449	1 551	2 236	2 222	2 266	2 398	2 285	2 209	525	454	421	6 586	6 410	6 447



Taux de féminisation par catégorie professionnelle au 31 décembre (en %)

	2017	2018	2019
Cadre	36,7	36,8	37,3
Haute Maîtrise	36,2	36,4	36,5
Maîtrise	39,7	39,3	39,8
Exécution	40,0	37,2	32,8
TOTAL	37,9	37,6	37,6

Le taux de féminisation est stable par rapport à 2018, même si l'on observe une progression principalement pour la catégorie cadre.



2 421

Femmes salariées

EFFECTIF MOYEN CDI, CDD ET AUTRES CONTRATS (EN ETP ⁽¹⁾) PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Effectif en CDI	1 338	1 363	1 422	2 174	2 190	2 201	2 333	2 231	2 163	492	462	393	6 337	6 245	6 180
Évolution en %	1,3	1,9	4,3	1,7	0,7	0,5	-2,7	-4,4	-3,0	-5,8	-6,1	-15,0	-0,7	-1,4	-1,1
Effectif en CDD	2	2	6	1	1	0	0	1	0	5	3	3	8	6	10
Évolution en %	-54,7	-6,3	312,9	-	62,5	-62,3	-	100,0	-78,8	985,1	-51,0	20,0	95,0	-24,4	66,3
Autres contrats ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91	98	106	91	98	106
Évolution en %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-5,1	7,5	8,3	-5,1	7,5	8,3
Effectif total	1 340	1 365	1 429	2 175	2 191	2 202	2 333	2 231	2 163	587	562	501	6 435	6 349	6 295
Évolution en %	1,1	1,9	4,7	1,7	0,7	0,5	-2,7	-4,4	-3,0	-5,0	-4,4	-10,8	-0,7	-1,3	-0,8

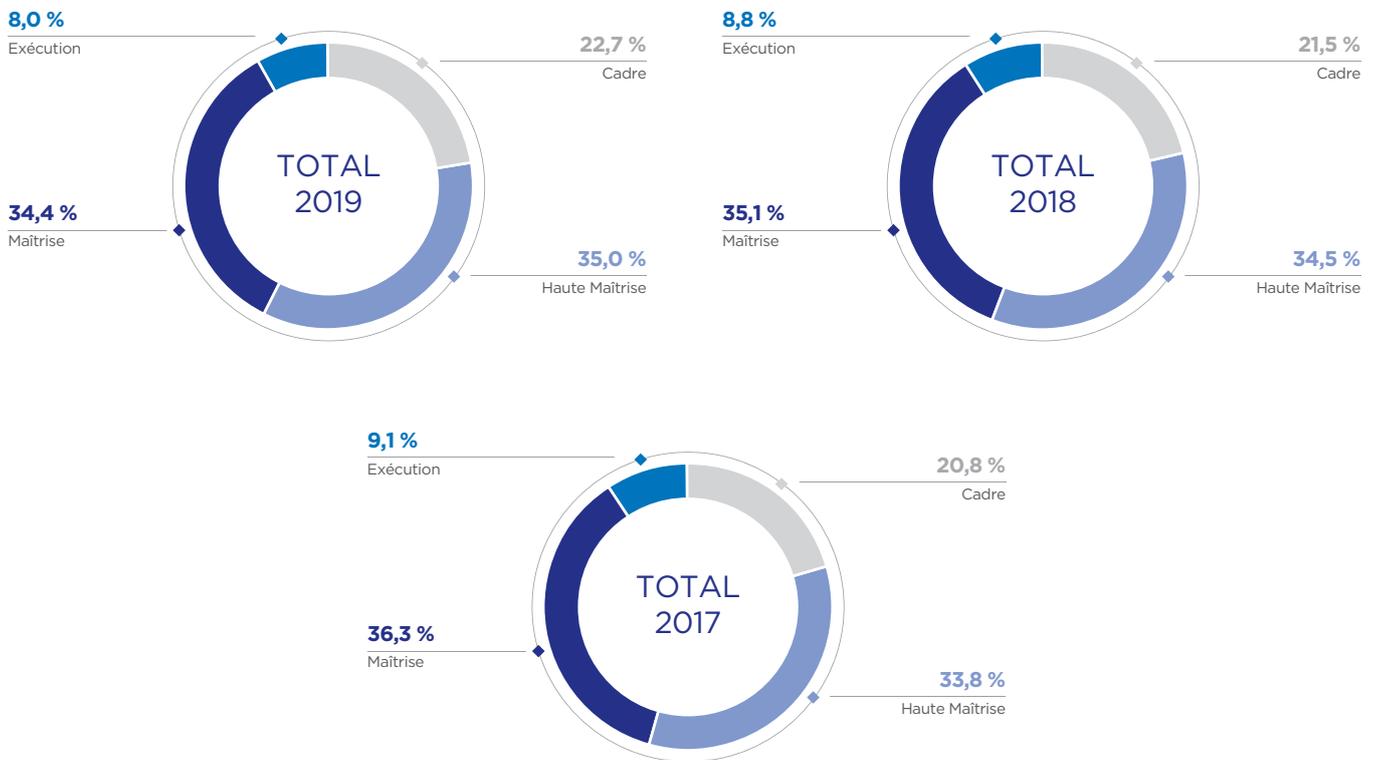
⁽¹⁾ Équivalent Temps Plein.

⁽²⁾ Les autres contrats correspondent aux apprentis, aux contrats de professionnalisation et aux contrats aidés (CAE et emploi avenir jusqu'en 2017).

L'entreprise ne connaît pas de saisonnalité particulière dans l'emploi de ses effectifs, elle a plutôt recours à l'intérim pour pourvoir les surcroûts d'activité liés aux périodes de forte affluence dans les aéroports.

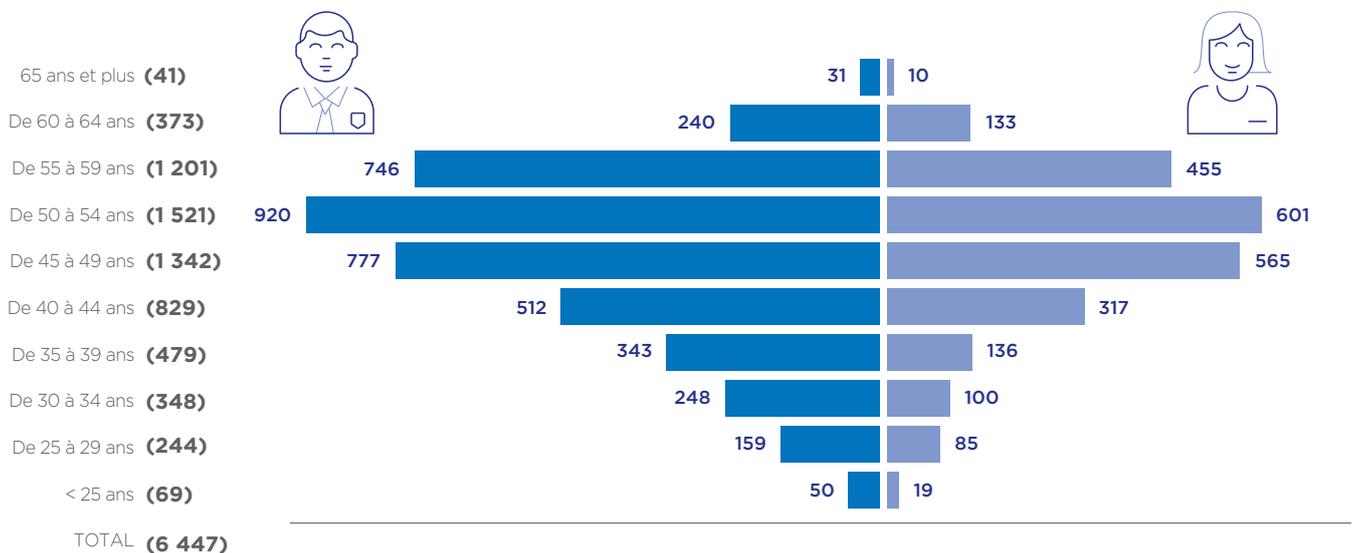
Néanmoins en 2019, l'entreprise a employé 17 contrats saisonniers sur la période estivale (14 sur Orly et 3 sur CDG).

EFFECTIF MOYEN CDI, CDD ET AUTRES CONTRATS - RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE (en %)

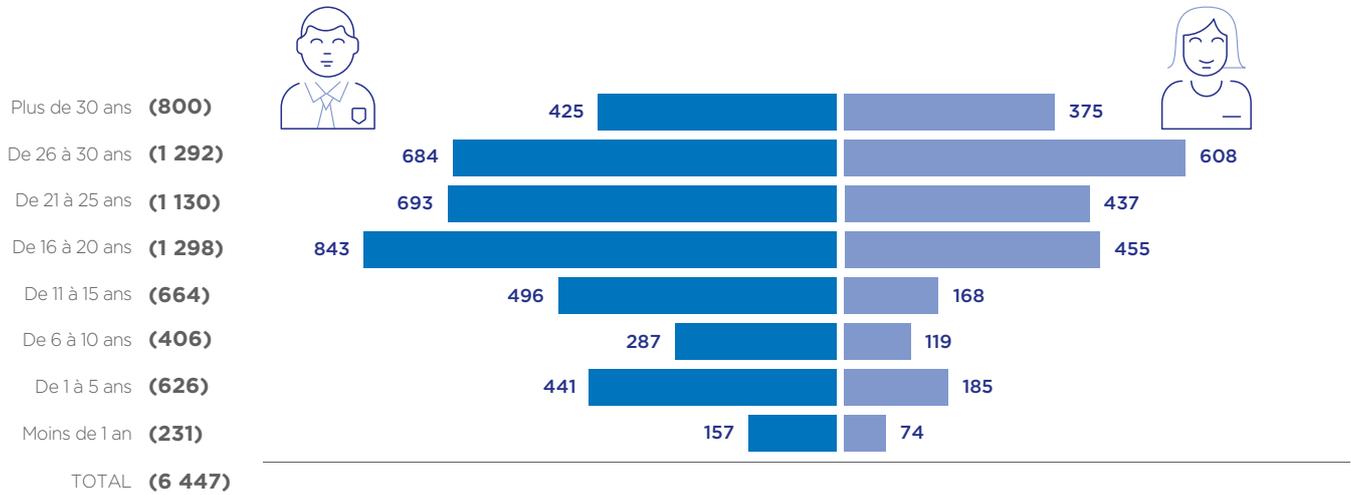


RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR TRANCHE D'ANCIENNETÉ

Âge - Répartition de l'effectif par tranche d'âge et par sexe



Ancienneté – Répartition de l'effectif par tranche d'ancienneté et par sexe



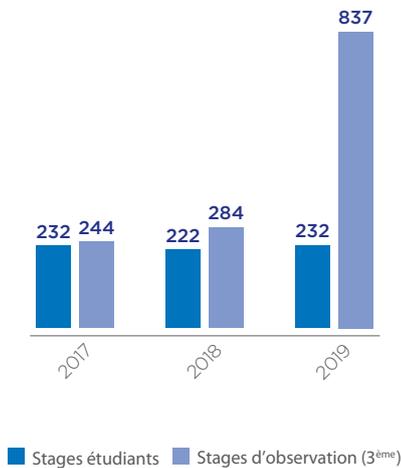
EFFECTIF PRÉSENT AUTRES CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE

	2017	2018	2019
Contrat d'Apprentissage	168	188	195
Contrat de Professionnalisation	22	26	31
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	17	3	-
TOTAL	207	217	226

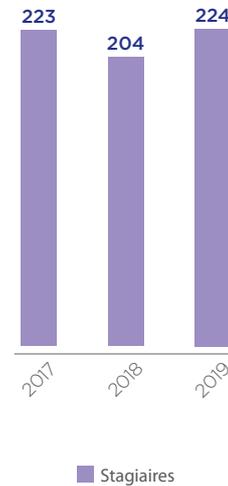


ADP SA poursuit sa politique volontariste d'accompagnement des jeunes dans leur formation par un recrutement en hausse du nombre d'apprentis sur 2019 (progression de 6 % du nombre d'apprentis et contrats de professionnalisation).

NOMBRE DE STAGES



NOMBRE DE STAGIAIRES ⁽¹⁾



Les données indiquées ci-dessus correspondent au nombre de stages effectués dans l'année.

Le nombre de stages étudiants a augmenté de 5 % en 2019 et les stages de 3^{ème} de 195 %.

⁽¹⁾ Uniquement les stages étudiants. (Un stagiaire ayant fait plusieurs stages dans l'année n'est comptabilisé qu'une seule fois).

1.2 TRAVAILLEURS EXTÉRIEURS

NOMBRE DE TRAVAILLEURS INTÉRIMAIRES

	Directions fonctionnelles			Direction Ingénierie et Aménagement			Directions Aéroportuaires			TOTAL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Nombre moyen mensuel de travailleurs intérimaires	18	13	12	42	41	43	80	70	57	140	124	112
Moyenne mensuelle par intérimaire en nombre de jours	18	18	18	20	20	20	15	15	14	53	53	51

Nombre total d'intérimaires cumulé sur l'année : 263.

NOMBRE DE SALARIÉS DÉTACHÉS AU 31 DÉCEMBRE

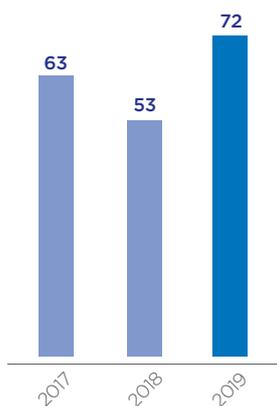
	2017	2018	2019
Nombre de salariés de l'entreprise détachés	52	52	53
Nombre de salariés détachés accueillis	2	3	2

1.3 EMBAUCHES EN CDI ET CDD

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Contrats CDI	74	75	141	19	28	39	29	30	41	54	21	51	176	154	272
Contrats CDD	4	7	9	3	1	3	3	5	1	24	21	25	34	34	38
TOTAL EMBAUCHES	78	82	150	22	29	42	32	35	42	78	42	76	210	188	310
Dont salariés de moins de 25 ans	14	14	19	2	0	0	12	16	15	35	23	38	63	53	72

NOMBRE DES EMBAUCHES DE SALARIÉS DE MOINS DE 25 ANS



1.4 DÉPARTS CDI ET CDD

RÉPARTITION PAR MOTIF ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

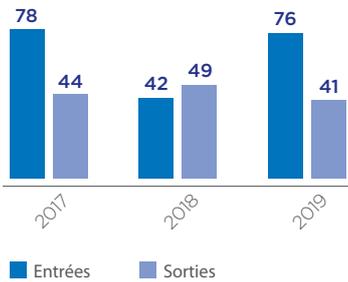
	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Démissions	21	32	17	5	6	6	3	6	5	5	1	0	34	45	28
Licenciements pour cause économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Licenciements pour autres causes	9	7	6	5	10	8	9	16	12	6	8	3	29	41	29
Ruptures conventionnelles	7	10	15	8	13	13	10	14	6	1	2	3	26	39	37
Fin de CDD	4	1	6	0	1	0	2	5	2	21	20	25	27	27	33
Départs période d'essai	1	2	6	2	1	1	0	0	0	1	0	2	4	3	9
Pré-retraites y compris PDV	0	0	0	2	2	0	3	1	2	0	0	0	5	3	2
Retraites y compris PDV	25	35	28	40	72	41	47	76	41	9	18	8	121	201	118
Décès	0	1	1	2	5	3	1	5	2	1	0	0	4	11	6
TOTAL	67	88	79	64	110	72	75	123	70	44	49	41	250	370	262

ENTRÉES ET SORTIES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

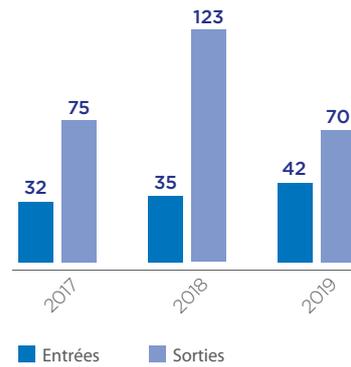


ENTRÉES ET SORTIES - RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

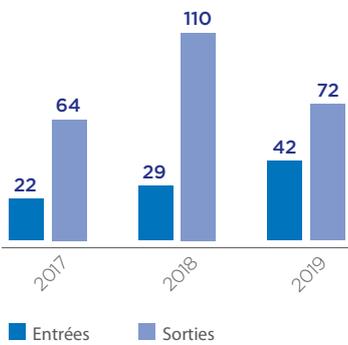
Exécution



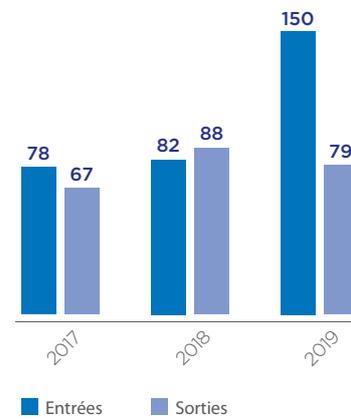
Maîtrise



Haute Maîtrise



Cadre



LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

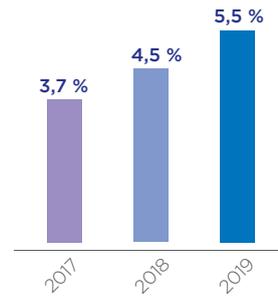
Il n'y a pas eu de licenciement économique à Aéroports de Paris en 2019.

1.5 PROMOTIONS

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE D'ARRIVÉE

	2017	2018	2019
Exécution	2	0	1
Maîtrise	43	66	61
Haute Maîtrise	144	166	186
Cadre	51	59	101
TOTAL	240	291	349

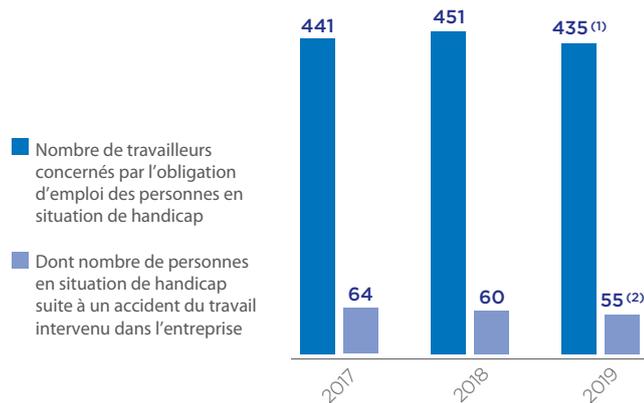
TAUX DE PROMOTION



1.6 CHÔMAGE

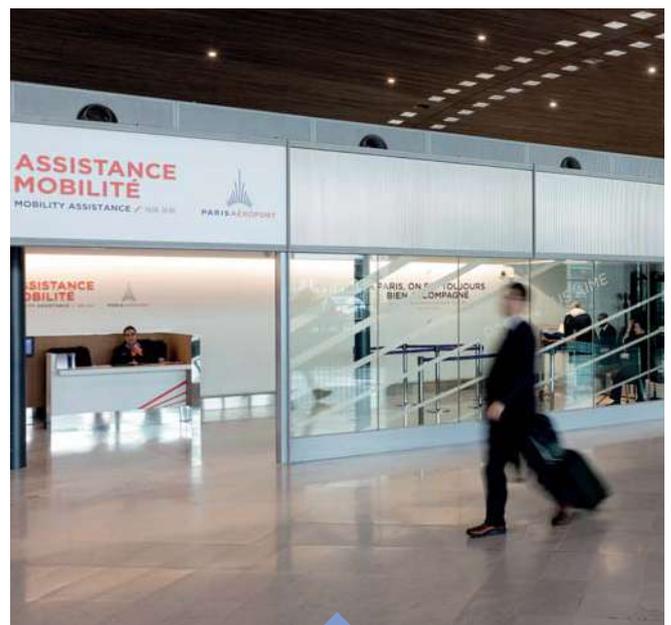
Aéroports de Paris n'a pas connu de chômage ni de chômage partiel.

1.7 ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



⁽¹⁾ 435 personnes en situation de handicap recensées en CDI sur l'année 2019.
32 personnes en situation de handicap sont parties dans l'année 2019.
403 personnes en situation de handicap présentes au 31/12/2019.

⁽²⁾ 55 personnes en situation de handicap en CDI ayant un taux d'IPP (Incapacité Partielle Permanente) recensées sur l'année 2019 dont 53 présentes au 31/12/2019.



1.8 ABSENTÉISME

NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PAR CAUSE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Causes	Catégories professionnelles	2017		2018		2019	
		Jours	Heures	Jours	Heures	Jours	Heures
Maladie/Maladie Professionnelle	Cadre	12 237	64 193	11 376	58 753	11 399	59 197
	Haute Maîtrise	27 051	142 338	28 684	150 816	29 944	155 256
	Maîtrise	47 483	243 737	45 272	234 246	48 621	250 535
	Exécution	17 872	89 783	17 527	87 340	15 642	78 198
	TOTAL	104 643	540 051	102 859	531 156	105 606	543 186
Maternité/Paternité	Cadre	2 603	13 809	2 502	13 240	3 020	15 825
	Haute Maîtrise	879	4 819	1 340	6 593	1 140	6 231
	Maîtrise	2 192	11 253	979	5 533	1 527	7 519
	Exécution	1 393	7 094	855	4 468	627	3 453
	TOTAL	7 067	36 975	5 675	29 834	6 314	33 028
Accidents du travail et de trajet	Cadre	864	4 593	244	1 294	398	1 956
	Haute Maîtrise	2 199	11 775	2 203	11 944	3 059	16 555
	Maîtrise	5 460	29 546	5 828	30 854	7 839	41 215
	Exécution	4 613	23 919	4 367	21 532	3 922	18 989
	TOTAL	13 135	69 833	12 642	65 623	15 218	78 714
Congés autorisés ⁽¹⁾	Cadre	827	5 935	755	5 532	750	5 519
	Haute Maîtrise	1 621	12 714	1 609	12 579	1 480	11 481
	Maîtrise	1 724	14 787	1 684	15 118	1 537	14 417
	Exécution	529	4 360	456	4 137	338	3 222
	TOTAL	4 701	37 796	4 503	37 366	4 105	34 639
Autres absences ⁽²⁾	Cadre	638	4 500	1 210	8 353	1 224	8 621
	Haute Maîtrise	624	4 565	794	5 729	832	6 262
	Maîtrise	891	7 354	977	7 953	1 056	8 977
	Exécution	1 115	7 861	1 407	10 412	1 472	10 615
	TOTAL	3 268	24 280	4 388	32 447	4 585	34 474
TOTAL	Cadre	17 168	93 031	16 087	87 172	16 791	91 117
	Haute Maîtrise	32 374	176 211	34 630	187 661	36 455	195 785
	Maîtrise	57 751	306 677	54 739	293 703	60 581	322 661
	Exécution	25 521	133 018	24 612	127 888	22 001	114 477
	TOTAL	132 815	708 936	130 068	696 425	135 828	724 040

⁽¹⁾ Article 16 du Statut : décès, mariage, déménagement, etc.

⁽²⁾ Retard, congé non rémunéré, absence non rémunérée, absence rémunérée.

Les jours d'absence correspondent à des jours calendaires.
En 2019, les jours travaillés théoriques ont représenté 1 101 170 jours pour l'ensemble des salariés.

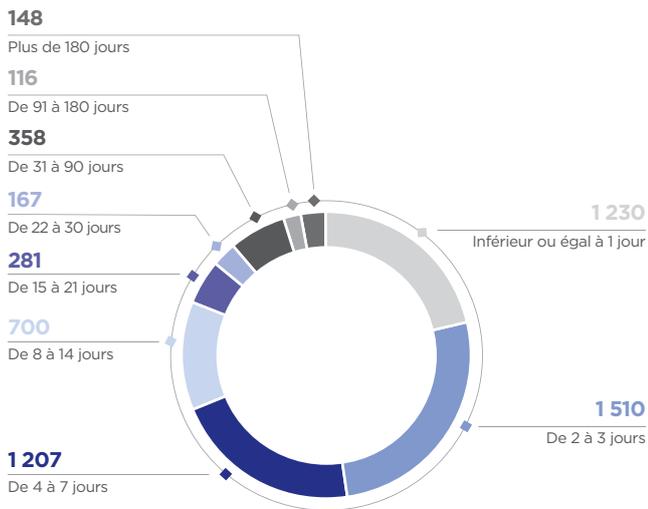
RÉPARTITION PAR CAUSE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE EN 2019 *(en %)*

Le calcul du taux se fait par le rapport : nombre d'heures d'absences/temps de travail dû en heures

Causes	Cadre	Haute Maitrise	Maitrise	Exécution	TOTAL
Maladie	0,59	1,54	2,48	0,78	5,39
Maternité/Paternité	0,16	0,06	0,07	0,03	0,33
Accidents du travail et de trajet	0,02	0,16	0,41	0,19	0,78
Congés autorisés	0,05	0,11	0,14	0,03	0,34
Autres absences	0,09	0,06	0,09	0,11	0,34
TOTAL	0,90	1,94	3,20	1,13	7,18

En 2019, la maladie représentait 5,39 % sur un total de 7,18 %.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'ARRÊTS MALADIE EN 2019 SELON LA DURÉE DE L'ABSENCE





EMPLOI



RÉMUNÉRATIONS, CHARGES ET ACCESSOIRES



Le montant moyen brut, par salarié, au titre de la participation est de 3 822 euros et de 2 542 euros au titre de l'intéressement.

Le montant des frais de personnel s'élevait à 596 millions d'euros.

2.1 MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS

RAPPORT ENTRE LA MASSE SALARIALE ANNUELLE ET L'FFECTIF MENSUEL MOYEN

	2017	2018	2019
Masse salariale	363 750 389	371 556 469	368 930 306
Effectif mensuel moyen (ETPm CDI)	6 337	6 245	6 180
Masse salariale moyenne par salarié	57 405	59 493	59 702
Variation masse salariale moyenne par salarié par rapport à l'année précédente	2,4 %	3,6 %	0,4 %

RÉMUNÉRATION MOYENNE DU MOIS DE DÉCEMBRE (EFFECTIF PERMANENT) HORS PRIMES À PÉRIODICITÉ NON MENSUELLE - BASE 35H



CDI uniquement en ETP - Somme des traitements de base + ancienneté de décembre rapportée aux ETP de ce même mois.

RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE MENSUELLE PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR SEXE (en euros)

		2017	2018	2019
Homme	Exécution	2 812	2 800	2 816
	Maîtrise	3 783	3 818	3 842
	Haute Maîtrise	4 677	4 725	4 752
	Cadre	7 536	7 514	7 667
	TOTAL	4 827	4 875	4 961
Femme	Exécution	2 465	2 499	2 496
	Maîtrise	3 501	3 525	3 574
	Haute Maîtrise	4 327	4 384	4 371
	Cadre	6 664	6 721	6 730
	TOTAL	4 388	4 474	4 548
TOTAL	Exécution	2 695	2 703	2 724
	Maîtrise	3 687	3 717	3 749
	Haute Maîtrise	4 560	4 611	4 623
	Cadre	7 241	7 239	7 334
	TOTAL	4 679	4 739	4 820



GRILLE DES RÉMUNÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

La prime d'ancienneté n'est pas intégrée dans les montants ci-dessous.

Catégories	Groupes	Échelons	Rémunération brute mensuelle (Traitement de base)	Moyenne mensuelle des primes IC - PFA - ASS ⁽¹⁾
Cadre	V	E2500	18 884	3 226
		E1000	7 554	1 290
	IV	E1470	11 104	1 897
		E0640	4 834	826
	IIIB	E1019	7 697	1 315
		E0438	3 308	565
	IIIA	E0730	5 514	942
		E0315	2 379	406
Haute Maîtrise	IIC2	265	3 656	734
		259	2 685	539
	IIC1	262	3 189	640
		256	2 162	434
Maîtrise	IIB	259	2 685	539
		251	1 658	333
Exécution	IB2	126S	1 892	380
		116	1 548	311
	IB1	120	1 654	332
		115	1 534	308

⁽¹⁾ IC : indemnité complémentaire payée en juin / PFA : prime de 13^{ème} mois payée en décembre / ASS : assiduité au taux de 3 % (non cadres).

2.2 HIÉRARCHIE DES RÉMUNÉRATIONS

Rapport des déciles des rémunérations des 10 % des salariés touchant les rémunérations les plus élevées et celles correspondant aux 10 % des salariés touchant les rémunérations les moins élevées.

	2017	2018	2019
Ratio	3,55	3,64	3,92

Le montant global des 10 rémunérations les plus élevées est de 3 398 159 euros.

	2017	2018	2019
Montant global	3 386 061	3 304 005	3 398 159

2.3 MODE DE CALCUL DES RÉMUNÉRATIONS

Tout le personnel titulaire d'Aéroports de Paris en horaire collectif est payé au mois sur la base de l'horaire légal (35 heures hebdomadaires depuis le 1er janvier 2000). Les cadres sont au forfait jours.

La rémunération annuelle est celle versée aux salariés présents à plein temps les douze mois de l'année considérée.

Des rémunérations versées au titre de l'année précédente peuvent être prises en compte. Il n'y a pas, à Aéroports de Paris, de personnel dont la rémunération dépende du rendement.

Il y a eu au 1er septembre 2019 une augmentation de la valeur de référence de 0,7 % par rapport à la valeur du barème au 1er janvier 2019.

2.4 CHARGES ACCESSOIRES

AVANTAGES SOCIAUX DANS L'ENTREPRISE

Les avantages sociaux applicables aux différentes catégories de personnel sont précisés par le Statut du Personnel.

Indemnisation des jours fériés	Art. 14
Congés annuels payés 27 jours ouvrés pour les salariés en horaire administratif et 30 jours ouvrables pour les salariés en horaire continu/semi-continu	Art. 15
Congés pour événements familiaux Décès, Déménagement, Enfant malade, mandat électif, Jury d'assises, journée du sang, mariage, naissance, rentrée scolaire	Art. 16
Prime d'ancienneté 1 % par année d'ancienneté acquise avec un maximum de 21 %	Art. 22
Supplément Familial Plafonné à 288,36 euros pour 2 enfants, il est attribué en fonction de l'échelon et du nombre d'enfants	Art. 24
Indemnité de départ à la retraite	Art. 32
Préavis et indemnités de licenciement	Art. 34
Indemnisation de la maladie Maintien du salaire intégral sur une durée de 180 jours pendant 12 mois pour une ancienneté de plus de 3 ans (90 jours pour une ancienneté inférieure à 3 ans)	Art. 37-38
Congé de maternité	Art. 39
Prévoyance	Art. 41

VERSEMENTS EFFECTUÉS À DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES *(en euros)*

	2017	2018	2019
Personnel intérimaire	5 692 090	4 584 793	3 425 488
Personnel détaché ou mis à disposition de l'entreprise	351 808	184 906	120 638
TOTAL	6 043 898	4 769 699	3 546 126



2.5 CHARGE SALARIALE GLOBALE *(en milliers d'euros)*

	2017	2018	2019
Frais de personnel	589 591	586 105	596 081
Chiffre d'affaires	2 819 790	2 956 611	3 062 457
Ratio	0.209	0.198	0.195

Les frais de personnel comprennent l'ensemble du compte 64.

2.6 PARTICIPATION FINANCIÈRE DES SALARIÉS

INTÉRESSEMENT *(en euros)*

	2017	2018	2019
Montant global de l'intéressement	14 543 998	14 022 595	15 619 931
Montant moyen brut de la prime d'intéressement par salarié bénéficiaire	2 303	2 257	2 542

PARTICIPATION *(en euros)*

	2017	2018	2019
Réserve spéciale de participation	22 435 757	28 214 996	23 487 885
Montant moyen brut de la participation par salarié bénéficiaire	3 553	4 541	3 822

PLAN D'ÉPARGNE GROUPE *(en euros)*

	2017	2018	2019
Montant global de l'abondement	5 987 966	6 131 005	6 416 856
Montant maximum de l'abondement par salarié bénéficiaire	1 300	1 300	1 300

PLAN D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE COLLECTIF GROUPE *(en euros)*

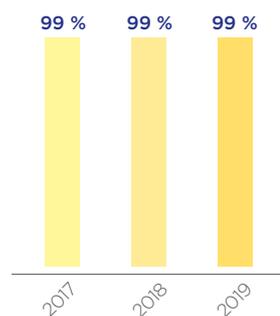
	2017	2018	2019
Montant global de l'abondement	2 665 244	3 035 623	3 277 556
Montant maximum de l'abondement par salarié bénéficiaire	900	900	900

ACTIONNARIAT SALARIÉ *(en %)*

Au 31 décembre 2019, 1,67 % du capital est détenu par les salariés.

	2017	2018	2019
Part du capital détenu par les salariés au 31 décembre	1,74	1,64	1,67

PROPORTION DE SALARIÉS D'AÉROPORTS DE PARIS SA ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2019



3



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

TAUX DE FRÉQUENCE
DES ACCIDENTS
DU TRAVAIL

12,88

L'année 2019, avec 122 accidents du travail avec arrêt, est en nette amélioration :
-17 accidents, soit 12 % de moins qu'en 2018.

4 priorités transversales pour l'entreprise suivies par le COMEX :

- ◆ la prévention des agressions et des incivilités ;
- ◆ la prévention des risques liés aux déplacements ;
- ◆ la prévention des risques psycho-sociaux ;
- ◆ la prévention des risques de nos sous-traitants.

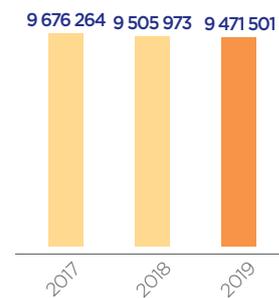
3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET

NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT ET DE JOURNÉES PERDUES PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	Cadre			Haute Maîtrise et Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	9	5	8	92	100	92	31	34	22	132	139	122
Nombre de journées perdues	222	51	194	5 037	5 372	7 505	3 908	4 028	3 123	9 167	9 451	10 822



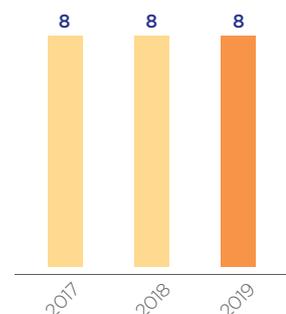
ÉVOLUTION DES HEURES TRAVILLÉES



ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE (TF) ET DU TAUX DE GRAVITÉ (TG)

Taux	2017	2018	2019
TF	13,64	14,62	12,88
TG	0,95	0,99	1,14

NOMBRE D'INCAPACITÉS PERMANENTES (PARTIELLES ET TOTALES) NOTIFIÉES À L'ENTREPRISE AU COURS DE L'ANNÉE CONSIDÉRÉE



NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS

Il n'y a pas eu d'accident mortel au sein d'ADP depuis 2014.

NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRÊT DE TRAVAIL ET DE JOURNÉES PERDUES

	Cadre			Haute Maîtrise et Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	5	1	8	34	30	34	7	5	9	46	36	51
Nombre de journées perdues	63	4	130	865	625	1 530	344	139	265	1 272	768	1 925

TAUX ET MONTANTS DES COTISATIONS ACCIDENTS DE TRAVAIL

Taux selon les terrains (en %)	2017	2018	2019
Siège	0,95	0,98	1,02
Paris-Orly	1,41	1,13	1,09
Paris-CDG	1,54	1,51	1,41
Paris-Le Bourget	1,01	1,31	1,27
Persan-Beaumont	0,90	0,84	0,78
Chelles-le-Pin	0,90	0,84	0,78
Toussus-le-Noble	0,92	0,86	0,85
Chavenay	0,90	0,84	1,24
Issy-les-Moulineaux	0,90	0,84	0,78
Pontoise-Cormeilles-en-Vexin	5,31	6,63	5,30
Meaux	0,90	0,84	0,78
Lognes	0,90	0,84	0,78
MONTANT TOTAL DES COTISATIONS ACCIDENTS DE TRAVAIL (en M€)	5,30	4,94	4,64

3.2 RÉPARTITION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR ÉLÉMENTS MATÉRIELS ⁽¹⁾

Causes	Accidents de travail (en %)		
	2017	2018	2019
Chute de plain-pied sans élément matériel	13	6	11
Chute de plain-pied impliquant un élément matériel	17	23	34
Chute dans un escalier	14	10	3
Accident lié à l'utilisation d'un véhicule (voiture, engin, 2 roues...)	10	6	8
Occasionnés par des manutentions, des machines ou des outils	21	17	17
Risques Psycho-Sociaux	9	14	5
Autres cas (incluant activité sportive ⁽²⁾)	16	24	21
TOTAL	100	100	100

⁽¹⁾ Hors accidents du travail avec arrêt refusés et classés.

⁽²⁾ Concerne le métier de pompier.

3.3 MALADIES PROFESSIONNELLES

	2017	2018	2019
Maladies professionnelles déclarées à la Sécurité sociale	5	6	3
<i>Causes ⁽¹⁾</i>	<i>TMS = 3 RPS = 1 Autre = 1</i>	<i>TMS = 2 Amiante = 2 RPS = 1 Autre = 1</i>	<i>TMS = 3</i>
Affectation pathologiques à caractère professionnel	-	-	
<i>Causes</i>	-	-	
Déclaration de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles	-	-	
<i>Causes</i>	-	-	

⁽¹⁾ Référence dans le tableau des maladies professionnelles : TMS = 57 ; amiante = 30 ; risques psycho-sociaux = hors tableau ; surdité = 42 ; lombalgies = 98.



3.4 COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

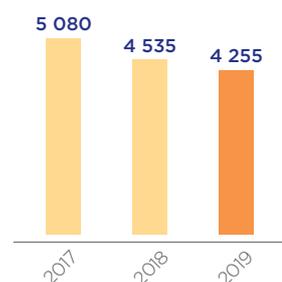
CHSCT - NOMBRE DE RÉUNIONS

	2017	2018	2019
Nombre de réunions	100	95	85
<i>Dont réunions extraordinaires</i>	59	12	49
<i>Dont réunions complémentaires</i>	12	4	7

	Ordinaires	Complémentaires	Extraordinaires	TOTAL
CHSCT 1	4	0	3	7
CHSCT 2	4	1	0	5
CHSCT 3	4	3	10	17
CHSCT 4	4	1	4	9
CHSCT 5	4	0	2	6
CHSCT 6	4	0	6	10
CHSCT 7	4	2	10	16
CHSCT COMMUNS	0	0	5	5
ICCHSCT	0	0	9	9
COMITÉ TRANSVERSAL	1	0	0	1
TOTAL	29	7	49	85

3.5 DÉPENSES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

EFFECTIF FORMÉ À LA SÉCURITÉ (NOMBRE D'ACTIONS STAGIAIRES)



MONTANT DES DÉPENSES DE FORMATION À LA SÉCURITÉ RÉALISÉES DANS L'ENTREPRISE

Nature de la formation	2017		2018		2019	
	Heures	Montant (en €)	Heures	Montant (en €)	Heures	Montant (en €)
Habilitations électriques préparation + recyclage	8 535	151 295	6 178	79 025	7 126	101 683
Habilitations mécaniques et thermiques préparation + recyclage	630	14 425	1 163	23 264	1 254	27 548
Conduite de Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes (PEMP)	1 208	22 112	818	16 120	711	14 040
Conduite engins de chantier	270	7 828	259	8 004	795	21 000
Conduite engins de levage et de manutention	1 005	23 546	512	17 440	1 680	42 640

Nature de la formation	2017		2018		2019	
	Heures	Montant (en €)	Heures	Montant (en €)	Heures	Montant (en €)
Conduite engins déneigement	3 341	-	3 018	-	3 432	-
Conduite de grues mobiles + recyclage	68	1 830	60	2 070	-	-
Formation continue obligatoire conducteurs routiers + perfectionnement conduite poids lourds	560	8 034	532	12 882	455	6 517
Formation Initiale Minimum Obligatoire conducteurs routiers (FIMO)	140	1 699	-	-	140	1 463
Conduite de véhicule transportant des matières dangereuses licence ADR préparation + recyclage	93	2 195	49	1 340	119	2 846
Réglementation transport routier de marchandises dangereuses initiale et recyclage	113	2 550	120	3 825	79	1 275
Permis M (aires de manœuvre)/permis P (piste) et T (trafic)	5 396	10 089	5 221	10 682	5 500	9 225
Habilitation conduite bateau sur bassin de rétention	-	-	-	-	-	-
Permis C, B, C et EB poids lourd et super lourd	2 126	35 754	1 442	21 660	2 238	35 768
Permis de chasser/efficacité du tir	430	31 777	165	8 381	134	4 315
Permis feu	443	-	324	8 987	30	-
Sécurité et prévention des risques professionnels encadrement	720	14 415	-	-	-	-
Prévention des risques professionnels sensibilisation du personnel	540	11 698	-	-	-	-
Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)	94	-	49	-	158	-
Plan de prévention EU/EE	691	-	491	-	292	-
Sécurité sur les chantiers/contrôle des entreprises extérieures	619	-	323	-	511	-
Analyse des accidents du travail	-	-	-	-	-	-
Atmosphères explosives	113	2 076	99	5 043	8	394
Fluides frigorigènes	7	552	32	1 588	-	-
Gestion du risque amiante et sensibilisation des personnels	942	23 415	1 038	25 342	687	13 932
Prévention des risques liés au travail en espaces confinés / CATEC	128	5 680	234	10 532	585	27 528
Prévention des risques liés aux légionnelles	227	5 997	118	6 150	141	8 470
Autorisation d'Intervention à Proximité d'un Réseau (AIPR)	1 212	41 056	1 328	47 475	1 166	35 098
Prévention du risque routier	428	10 651	150	3 975	-	-
Produits dangereux et risques chimiques	173	4 977	-	-	428	8 250
Prévention des risques liés aux alcoolisations en milieu du travail	23	1 965	-	-	-	-
Risques radiologiques et ionisants	86	-	119	1 000	45	-
Sensibilisation aux risques psycho-sociaux et gestion du stress	1 346	38 733	440	10 436	546	8 350
Signalisation et balisage routier	428	4 358	53	-	94	-
Travail en hauteur	1 170	13 636	938	13 480	746	11 430
Formation des membres et présidents des CHSCT	172	11 374	210	7 887	38	3 336
Gestes et postures de travail/postes et postures	15	-	28	-	-	-
Sauvetage secourisme du travail initiale et recyclage	3 099	30 617	3 430	27 900	2 694	28 382
Manipulation des extincteurs/sensibilisation à la sécurité incendie	272	6 449	254	7 558	118	4 549
Premiers secours en équipe initiale et recyclage	5 037	26 252	1 316	500	1 484	-
SSIAP 1 base + recyclage	428	-	694	1 249	497	184
SSIAP 2 base + recyclage	450	200	878	4 082	838	1 666
SSIAP 3 base + recyclage	198	-	282	929	567	6 180
Formation des moniteurs et instructeurs en secourisme	493	11 850	540	6 190	727	3 890
Autres formations domaine HSCT	99	3 316	801	-	320	19 720
TOTAL	43 562	582 402	33 700	394 994	36 377	449 678

4



AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

SALARIÉS EN HORAIRES
ALTERNANTS OU DE NUIT

32,4 %

La durée du travail résulte de l'accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT), signé le 31 janvier 2000 (avenant du 7 octobre 2010) complété de l'accord sur la journée de solidarité du 29 mars 2005 et avenant du 6 novembre 2008, et de la prise en compte de 14 heures de réduction du temps de travail, prévues par une note annexe pour les personnels non cadres.

Elle est de :

- ◆ **1 569 heures par an** pour les personnels non cadres en horaires administratif, d'atelier et semi-continu ;
- ◆ **1 501 heures par an** pour les personnels non cadres en horaire continu ;
- ◆ **204 jours par an** pour les personnels cadres.

Des avenants régissent les situations propres à certains salariés, notamment ceux du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes (SSLIA, accord du 6 avril 2001 modifié par l'accord du 28 décembre 2006) et ceux des services médicaux d'urgence (SMU, accord du 30 janvier 2002 et avenant du 22 décembre 2008).

4.1 DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGÉS ANNUELS

La durée du congé annuel est de 27 jours ouvrés pour le personnel administratif et d'atelier et de 30 jours ouvrables pour le personnel en service continu ou semi-continu.

Ce chiffre ne prend pas en compte un certain nombre de congés supplémentaires (bonification pour jours pris hors période et congés spéciaux notamment).

NOMBRE DE JOURS FÉRIÉS

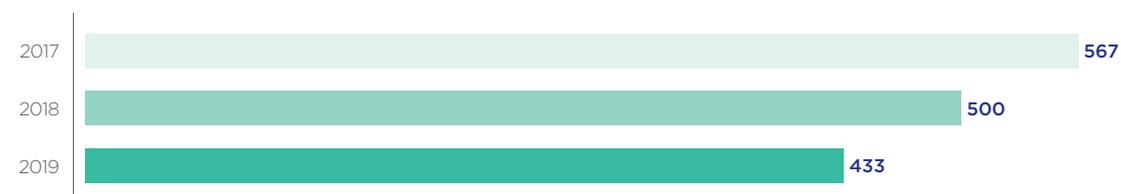
	2017	2018	2019
Nombre de jours fériés (hors samedi et dimanche)	9	9	9 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Lundi de Pentecôte inclus.

S'y ajoute une journée spéciale pour la fête de l'Arbre de Noël organisée par le Comité d'Entreprise.

REPOS COMPENSATEUR

Le graphique ci-dessous indique le nombre de salariés ayant bénéficié de jours de repos compensateurs pris au titre des heures supplémentaires.



NOMBRE DE SALARIÉS EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL AU 31 DÉCEMBRE

Catégories	2017					2018					2019							
	H	%	F	%	TOTAL	H	%	F	%	TOTAL	H	%	F	%	TOTAL	%		
Cadre	12	1,3 %	53	10,1 %	65	4,6 %	9	1,0 %	55	10,3 %	64	4,4 %	14	1,4 %	55	9,5 %	69	4,4 %
Haute Maîtrise	32	2,2 %	101	12,5 %	133	5,9 %	22	1,6 %	94	11,6 %	116	5,2 %	21	1,5 %	94	11,4 %	115	5,1 %
Maîtrise	59	4,1 %	225	23,7 %	284	11,8 %	51	3,7 %	188	20,9 %	239	10,5 %	42	3,2 %	190	21,6 %	232	10,5 %
Exécution	21	6,7 %	65	31,0 %	86	16,4 %	18	6,3 %	54	32,0 %	72	15,9 %	17	6,0 %	43	31,2 %	60	14,3 %
TOTAL	124	3,0 %	444	17,8 %	568	8,6 %	100	2,5 %	391	16,2 %	491	7,7 %	94	2,3 %	382	15,8 %	476	7,4 %

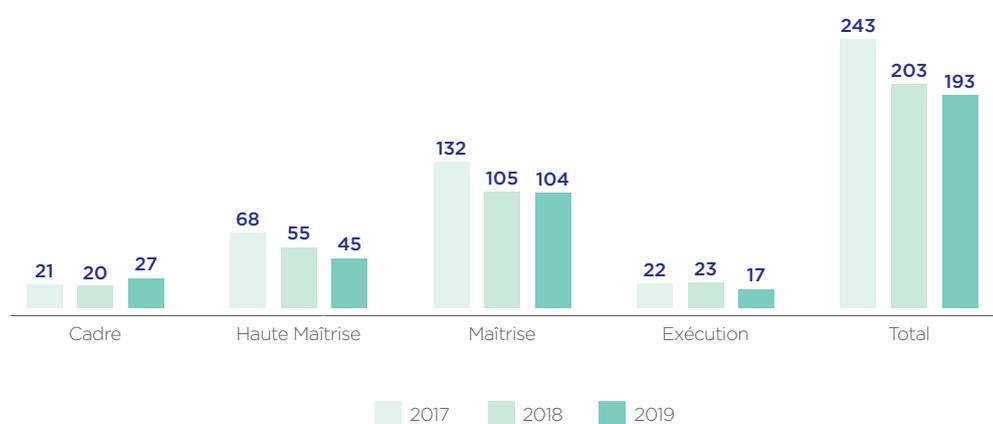
En 2019, l'effectif à temps partiel a diminué de 3,1 % par rapport à 2018. La hausse la plus significative en 2019 est sur le nombre de temps partiels chez les hommes cadre (+ 55,6 %).

48,7 % sont en maîtrise (14,5 % sont des cadres).

Ce sont majoritairement des femmes qui travaillent à temps partiel (80,3 % contre 19,7 % d'hommes).



Nombre de salariés employés à temps partiel (entre 20 et 30 heures)

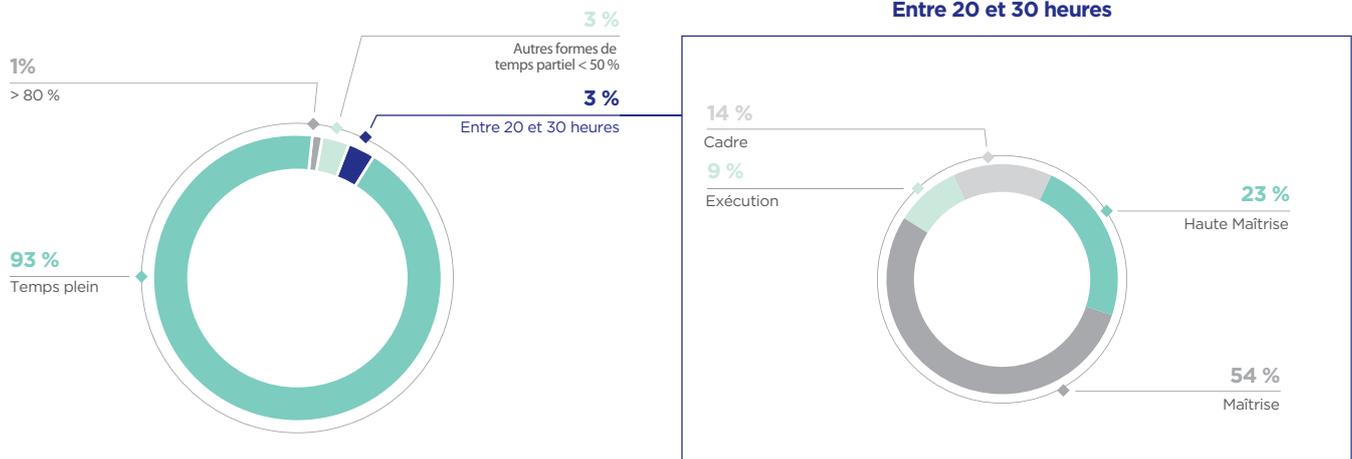
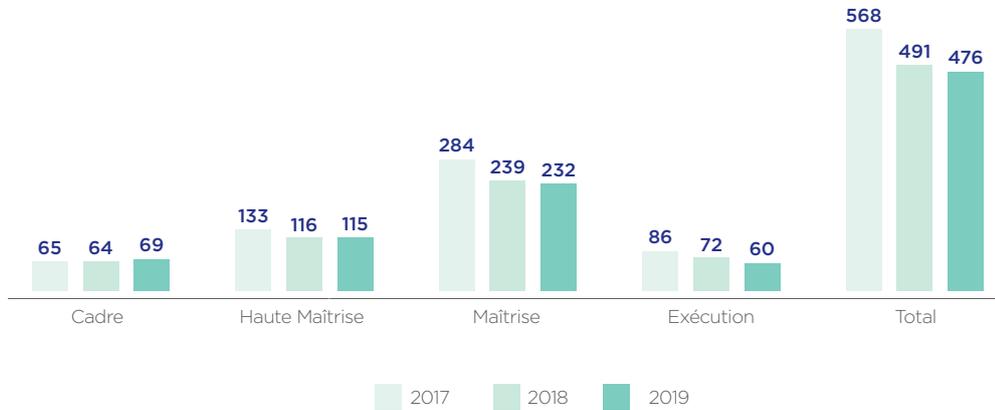


Nombre de salariés employés à temps partiel (autres formes de temps partiel ⁽¹⁾)



⁽¹⁾ ≤ 50 % et ≥ 80 %.

Nombre total de salariés employés à temps partiel



EFFECTIF GÉRÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

Catégories	Effectif	Entre 20 et 30 heures	Autres formes de temps partiel < = 50 %	Autres formes de temps partiel > = 80 %	Temps plein
Cadre	1 551	27	12	30	1 482
Haute Maîtrise	2 266	45	43	27	2 151
Maîtrise	2 209	104	115	13	1 977
Exécution	421	17	40	3	361
TOTAL	6 447	193	210	73	5 971

44 % des effectifs à temps partiel privilégient un taux d'activité inférieur ou égal à 50 %.

POURCENTAGE DE SALARIÉS BÉNÉFICIAIRE DE 2 JOURS DE REPOS HEBDOMADAIRE CONSÉCUTIFS

92 %

HORAIRES INDIVIDUALISÉS

Aucun salarié ne bénéficie d'horaires individualisés au sein de l'entreprise.



4.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

NOMBRE DE SALARIÉS OCCUPANT DES EMPLOIS À HORAIRES ALTERNANTS OU DE NUIT

	2017				2018				2019			
	H	F	TOTAL	% (2)	H	F	TOTAL	% (2)	H	F	TOTAL	% (2)
Paris-Orly	428	249	677	26	408	223	631	25	414	222	636	25
Paris-Charles de Gaulle (1)	945	536	1 481	43	924	510	1 434	39	896	489	1 385	38
Paris-Le Bourget	46	3	49	34	46	3	49	35	46	3	49	35
Autres terrains et divers (1)	20	5	25	7	18	0	18	53	19	0	19	53
TOTAL	1 439	793	2 232	34	1 396	736	2 132	33	1 375	714	2 089	32

(1) En 2018/2019, le personnel du siège occupant un emploi à horaires alternants ou de nuit est comptabilisé à Paris-Charles de Gaulle (en 2017, il figurait dans « Autres terrains et divers »).

(2) Proportion de l'effectif géré au 31 décembre.

NOMBRE DE SALARIÉS OCCUPANT DES EMPLOIS À HORAIRES ALTERNANTS OU DE NUIT (> = À 50 ANS)

2017	916
2018	956
2019	998

4.3 CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL

SURVEILLANCE MÉDICALE - CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL (EXPOSITION AU BRUIT)

	2017	2018	2019
Nombre de salariés exposés de façon habituelle et régulière à plus de 85 dB	890 ⁽¹⁾	801 ⁽¹⁾	794 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Extrait de la base de données des salariés exposés aux risques. De nouvelles mesures de bruit sont effectuées donnant lieu à une nouvelle cartographie dans les secteurs concernés.

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS, D'ANALYSE DE PRODUITS TOXIQUES ET MESURES

	Nombre de prélèvements			Nombre d'analyses		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Eau potable (compteurs et points de distribution)	948	919	863	16 679	16 182	15 117
Eau potable avitaillement	343	306	295	6 174	5 508	5 310
Eau chaude sanitaire en bâtiments	393	408	414	393	408	414
Tours aéro-réfrigérantes en centrale	62	42	54	72	48	56
Eaux pluviales	518	470	452	7 128	6 658	7 135
Eaux usées	189	226	246	3 367	5 613	5 514
Eaux de nappes souterraines	194	228	234	3 086	6 651	6 370

4.4 TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Le dispositif du télétravail a été mis en place chez Aéroports de Paris en 2017.

NOMBRE DE SALARIÉS CONCERNÉS PAR LE TÉLÉTRAVAIL

	2017	2018	2019
Salariés ayant télétravaillé ⁽¹⁾	765	1 181	1 451

⁽¹⁾ Télétravail conventionnel.

Les autres types de télétravail (occasionnel, exceptionnel et pour raisons médicales) ne sont pas comptabilisés.

4.5 DÉPENSES D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

DÉPENSES DE SÉCURITÉ ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

	2017	2018	2019
Sommes des dépenses (en euros)	17 548 000	18 080 850	8 653 000
Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente	ND	ND	ND

4.6 MÉDECINE DU TRAVAIL

SURVEILLANCE MÉDICALE - SANTÉ AU TRAVAIL

	2017	2018	2019
Nombre de salariés ayant bénéficié d'examens systématiques	2 280	1 669	2 573 ⁽¹⁾
Salariés assujettis à une surveillance médicale renforcée	2 279	1 935	2 320
Nombre d'examens complémentaires	2 170	2 601	3 174
Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail	ND ⁽²⁾	ND ⁽²⁾	ND ⁽²⁾

⁽¹⁾ 1 788 examens réalisés par un médecin et 785 par une infirmière.

⁽²⁾ La médecine du travail d'ADP n'est pas en mesure de fournir un pourcentage précis de la part de leur temps de travail allouée à l'analyse et l'intervention en milieu de travail.

Les examens médicaux ont augmenté en 2019 du fait de la comptabilisation des examens faits par les infirmières.

4.7 TRAVAILLEURS INAPTES

NOMBRE DE SALARIÉS INAPTES DÉFINITIVEMENT À TENIR LEUR EMPLOI

	2017	2018	2019
Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par le médecin du travail	7	28	28
Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude	26	5	9
TOTAL	33	33	37



AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

5



FORMATION

HEURES DE FORMATION

121 903

4 902 salariés ont suivi une ou plusieurs actions de formation en 2019.

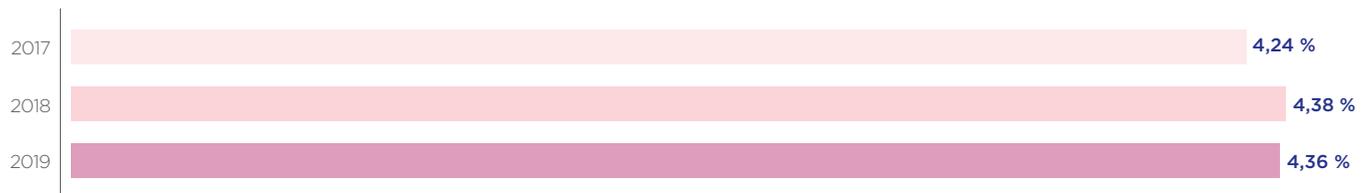
La formation professionnelle permet de s'adapter aux évolutions de l'organisation du travail, mutations technologiques, changements de culture et pratiques managériales et contribue à développer de nouvelles compétences.

Dans le cadre de la politique de formation en alternance, 31 personnes en contrat de professionnalisation et 195 en contrat d'apprentissage étaient présentes au 31 décembre 2019.

Le montant des dépenses en formation était de 16,3 millions d'euros.

5.1 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE CONSACRÉE À LA FORMATION CONTINUE



Pour les entreprises de 20 salariés et plus : 1 % de la Masse Salariale Brute + 1 % MSB CPF-CDD + taxe 0,68 % de la MSB.

MONTANT DES DÉPENSES TOTALES CONSACRÉES À LA FORMATION CONTINUE

(en millions d'euros)

	2017	2018	2019
Plan de l'entreprise - frais de stage et dépenses de fonctionnement	7,7	7,8	7,7
Rémunération versée aux stagiaires	5,3	5,0	4,9
TOTAL	13,0	12,7	12,6
Formation des jeunes - financement de la professionnalisation ⁽¹⁾	0,0	0,0	0,0
Financement du congé individuel de formation ⁽¹⁾	0,0	0,0	0,0
Contribution légale Formation continue	3,7	3,8	3,7
TOTAL	16,7	16,5	16,3

⁽¹⁾ Concerne le métier de pompier.

RÉPARTITIONS DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2019 (en %)

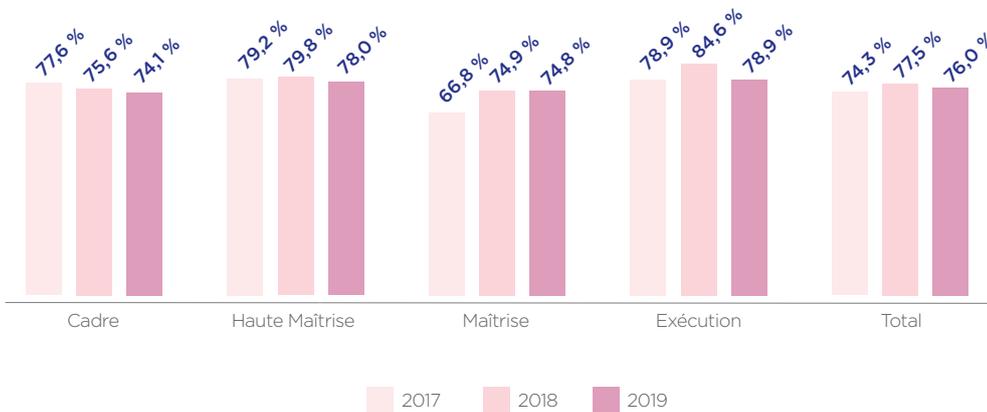


NOMBRE DE STAGIAIRES ⁽¹⁾

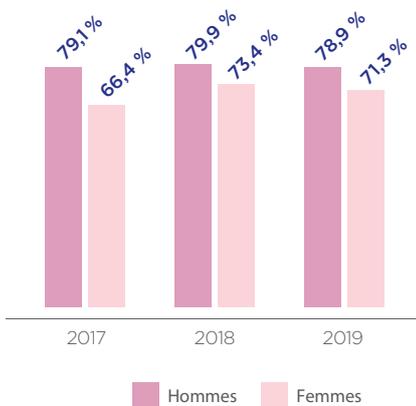
	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Homme	685	690	702	1 211	1 180	1 161	1 066	1 077	1 073	276	249	240	3 238	3 196	3 176
Femme	422	406	447	559	593	607	537	635	580	138	135	92	1 656	1 769	1 726
TOTAL	1 107	1 096	1 149	1 770	1 773	1 768	1 603	1 712	1 653	414	384	332	4 894	4 965	4 902

⁽¹⁾ Un même stagiaire peut suivre un ou plusieurs stages. Un stagiaire qui a changé de catégorie en cours d'année est compté dans les effectifs de chaque catégorie.

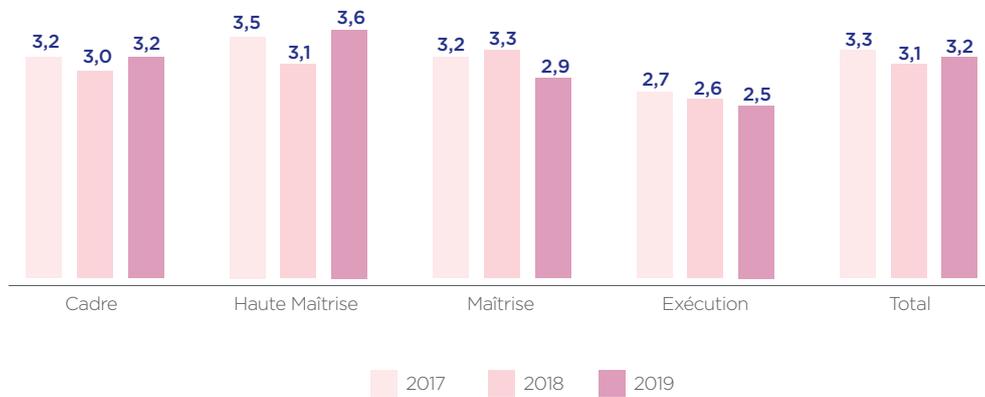
Pourcentage de salariés ayant suivi un stage par catégorie professionnelle



Pourcentage de salariés ayant suivi un stage par sexe



Nombre moyen de stages par catégorie professionnelle



Nombre moyen de stages par sexe



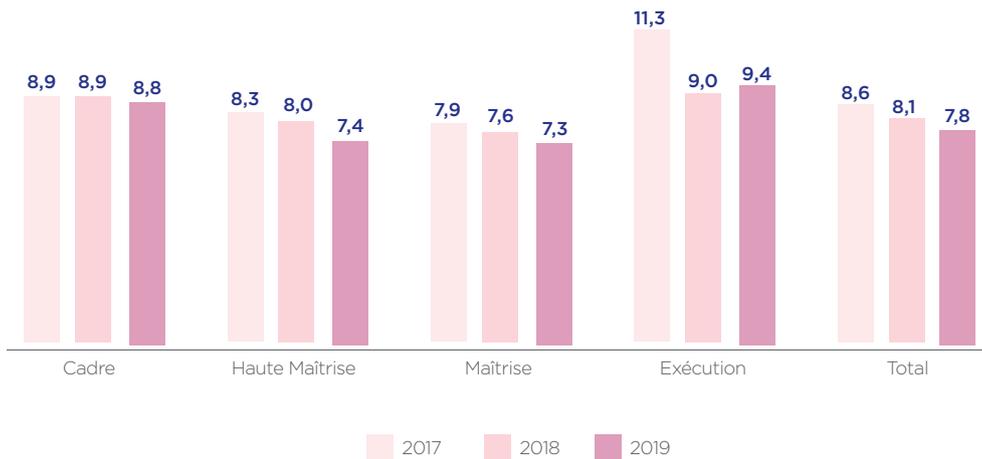
NOMBRE D'HEURES DE STAGE POUR FORMATIONS RÉMUNÉRÉES ET NON RÉMUNÉRÉES

L'ensemble des formations sont réalisées sur temps de travail et correspondent à des heures rémunérées.

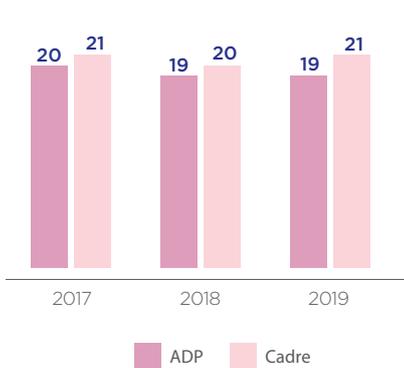
Répartition par type de formation

	Congé formation			Plan entreprise			TOTAL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Nombre d'heures	6 719	1 504	2 236	125 485	124 532	119 667	132 204	126 036	121 903
Part en %	5,1	1,2	1,8	94,9	98,8	98,2	100,0	100,0	100,0

Nombre d'heures moyen de formation par stage et par catégorie professionnelle



Nombre d'heures moyen de formation par salarié



5.2 CONGÉS FORMATION

RÉPARTITION DES HEURES DE CONGÉS FORMATION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE (CIF) / CPF DE TRANSITION

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Taux (en %)	21	43	15	4	2	26	29	51	54	45	5	5

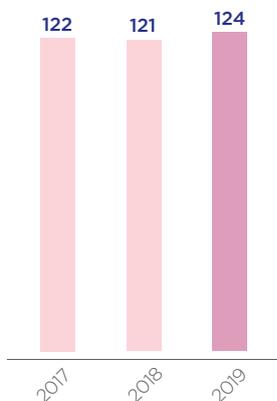
AUTRES CHIFFRES CONCERNANT LA FORMATION

	2017	2018	2019
Salariés ayant bénéficié d'un congé de formation rémunéré	7	5	5
Salariés ayant bénéficié d'un congé de formation non rémunéré	1	0	0
Congés individuels de formation refusés par le FONGECIF (raison budgétaire)	15	11	6
Congés Bilans de compétences	1	2	1
Contrats d'apprentissage au 31 décembre	168	188	195
Contrats particuliers (professionnalisation)	22	26	31
Heures d'absences pour formation syndicale ⁽¹⁾	907	892	53

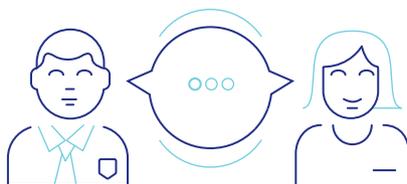
⁽¹⁾ Le coût de ces absences n'est pas imputé sur le budget formation.

5.3 APPRENTISSAGE

NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE CONCLUS DANS L'ANNÉE



6



RELATIONS PROFESSIONNELLES

ACCORDS
COLLECTIFS SIGNÉS

14

L'entreprise accorde une importance particulière au dialogue social et favorise la négociation collective.



6.1 ACCORDS SIGNÉS EN 2019

NOMBRE, DATE DE SIGNATURE ET OBJET DES ACCORDS SIGNÉS DURANT L'ANNÉE CONSIDÉRÉE

14 accords ont été signés au cours de l'année 2019 :

- ◆ Accord relatif à la négociation annuelle sur la rémunération et le partage de la valeur ajoutée signé le 16 janvier 2019 par UNSA/SAPAP et CFE/CGC.
- ◆ Accord collectif relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences signé le 16 janvier 2019 par CFE/CGC et UNSA/SAPAP.
- ◆ Accord de droit syndical signé le 9 septembre 2019 par CGT, UNSA/SAPAP, CFE/CGC et FO.
- ◆ Accord de mise en place du Comité Social et Économique et des représentants de proximité signé le 9 septembre 2019 par CGT, UNSA/SAPAP, CFE/CGC et FO.
- ◆ Protocole d'accord préélectoral sur les modalités d'organisation du vote signé le 14 octobre 2019 par CFDT, SUD AÉRIEN et CGT.
- ◆ Accord sur la répartition des sièges signés le 14 octobre par CFDT, SUD AÉRIEN, CGT et UNSA/SAPAP.
- ◆ Accord collectif relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap (2020-2022) signé le 18 novembre 2019 par CGT, UNSA/SAPAP et CFE/CGC.
- ◆ Accord télétravail signé à l'unanimité par les organisations syndicales le 18 novembre 2019.
- ◆ Accord Égalité professionnelle Femmes/Hommes signé le 18 novembre 2019 par CFE/CGC et UNSA/SAPAP.
- ◆ Avenant à l'accord « Mutuelle santé » signé le 18 novembre 2019 par CGT, CFE/CGC et UNSA/SAPAP.
- ◆ Avenant n° 1 au protocole d'accord sur le régime de pré-retraite des agents SSIS du 18 octobre 1991 signé le 20 décembre 2019 par CFE/CGC, UNSA/SAPAP et CGT.
- ◆ Avenant n° 2 à l'accord instituant 2 régimes collectifs de retraite supplémentaire à cotisations définies et à prestations définies (additif) signé le 20 décembre 2019 par CFE/CGC, UNSA/SAPAP et CGT.
- ◆ Avenant n° 6 portant révision de l'accord relatif à la mise en place et au règlement du PEG d'Aéroports de Paris signé le 20 décembre 2019 par UNSA/SAPAP et CGT.
- ◆ Avenant n° 3 à l'avenant portant révision de l'accord relatif à la mise en place et au règlement du PERCO d'Aéroports de Paris – transformation en Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif (PERCOL) groupe Aéroports de Paris signé le 20 décembre 2019 par CFE/CGC et UNSA/SAPAP.

6.2 REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Les mandats des membres du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel ont pris fin le 31 décembre 2019.

À compter du 1^{er} janvier 2020, le Comité Social et Économique (CSE) remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des Instances Représentatives du Personnel (IRP), Délégués du Personnel (DP), Comité d'Entreprise (CE)

et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Les élections de la délégation du personnel au CSE qui comprend 36 membres se sont déroulées du 14 au 19 novembre 2019.

La durée des mandats est de 4 ans.

ÉLECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (SCRUTIN TOUS LES QUATRE ANS)

Participation par collège

	1 ^{er} collège	2 ^{ème} collège	3 ^{ème} collège	TOTAL
	2019	2019	2019	2019
Inscrits	515	4 459	1 454	6 428
Votants	281	3 330	1 002	4 613
Suffrages exprimés	268	1 002	975	2 245
Participation en %	54,56	74,68	68,91	71,76

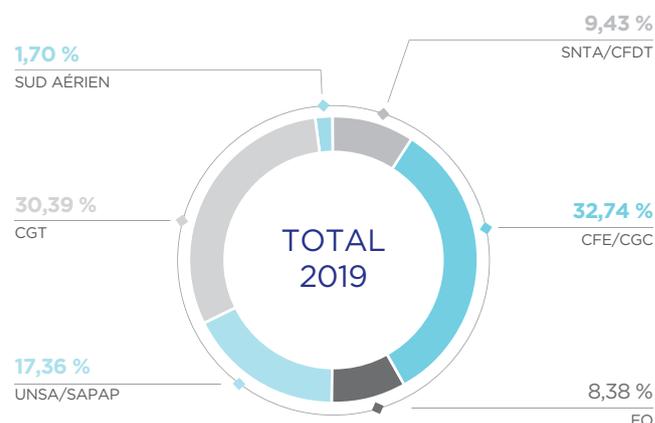
Résultats obtenus pour chaque organisation syndicale

Organisations	Nombre de voix
	2019
SNTA/CFDT	421
CFE/CGC	1 462
FO	374
UNSA/SAPAP	775
CGT	1 357
SUD AÉRIEN	76
TOTAL	4 465

Organisations	(en %)
	2019
SNTA/CFDT	9,43
CFE/CGC	32,74
FO	8,38
UNSA/SAPAP	17,36
CGT	30,39
SUD AÉRIEN	1,70
TOTAL	100,00



Pourcentage des voix obtenues en 2019 par rapport aux suffrages exprimés



Appartenance syndicale des élus

Organisations	2019	
	Titulaires	Suppléants
SNTA/CFDT	3	2
CFE/CGC	13	12
FO	2	3
UNSA/SAPAP	6	7
CGT	12	12
SUD AÉRIEN	0	0
TOTAL	36	36

ÉLECTIONS DES DÉLÈGUES DU PERSONNEL

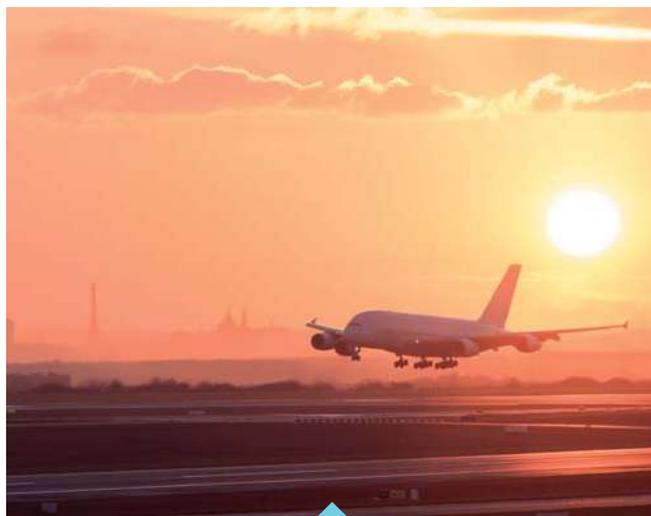
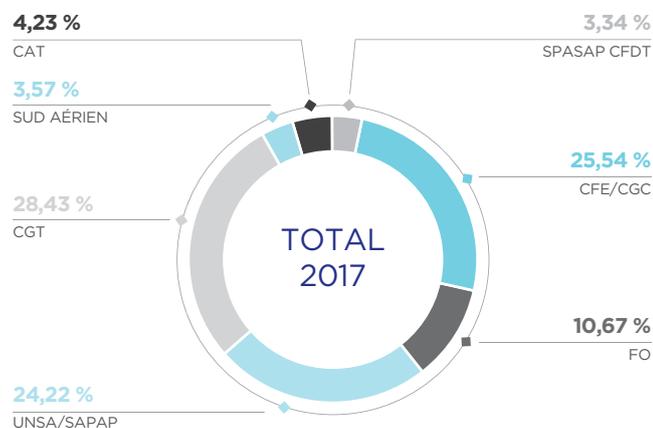
Participation par collège

	1 ^{er} collège		2 ^{ème} collège		TOTAL	
	2015	2017	2015	2017	2015	2017
Inscrits	825	712	6 261	6 029	7 086	6 741
Votants	434	436	3 845	3 936	4 279	4 372
Suffrages exprimés	415	422	3 744	3 834	4 159	4 256
Participation en %	52,61	61,24	61,41	65,28	60,39	64,85

Résultats obtenus pour chaque organisation syndicale

Organisations	Nombre de voix		Organisations	(en %)	
	2015	2017		2015	2017
SPASAP CFDT	147	142	SPASAP CFDT	3,54	3,34
CFE/CGC	965	1 087	CFE/CGC	23,20	25,54
CFTC	80	0	CFTC	1,92	0
FO	463	454	FO	11,13	10,67
UNSA/SAPAP	978	1 031	UNSA/SAPAP	23,52	24,22
CGT	1 360	1 210	CGT	32,70	28,43
SUD AÉRIEN	166	152	SUD AÉRIEN	3,99	3,57
Liste sans étiquette	0	0	Liste sans étiquette	0	0
CAT	0	180	CAT	0	4,23
TOTAL	4 159	4 256	TOTAL	100,00	100,00

Pourcentage des voix obtenues en 2017 par rapport aux suffrages exprimés



Appartenance syndicale des élus

Organisations	2015		2017	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
SPASAP CFDT	1	2	1	1
CFE/CGC	12	12	14	13
CFTC	0	0	0	0
FO	6	7	6	6
UNSA/SAPAP	15	14	14	14
CGT	21	20	17	17
SUD AÉRIEN	2	2	1	1
Liste sans étiquette	0	0	0	0
CAT	0	0	1	2
TOTAL	57	57	54	54

ÉLECTIONS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Participation par collège

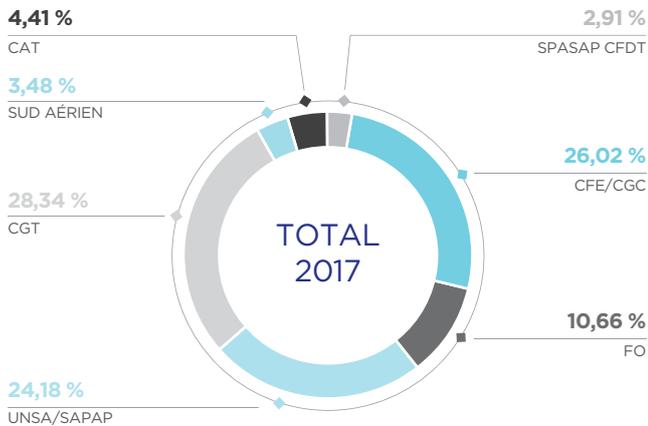
	1 ^{er} collège		2 ^{ème} collège		3 ^{ème} collège		TOTAL	
	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017
Inscrits	825	712	4 844	4 663	1 417	1 366	7 086	6 741
Votants	436	436	3 014	3 071	840	872	4 290	4 379
Suffrages exprimés	416	421	2 946	2 992	815	846	4 177	4 259
Participation en %	52,85	61,24	62,22	65,86	59,28	63,84	60,54	64,96

Résultats obtenus par chaque organisation syndicale

Organisations	Nombre de voix	
	2015	2017
SPASAP CFDT	111	124
CFE/CGC	973	1 108
CFTC	70	0
FO	471	454
UNSA/SAPAP	1 040	1 030
CGT	1 341	1 207
SUD AÉRIEN	171	148
Liste sans étiquette	0	0
CAT	0	188
TOTAL	4 177	4 259

Organisations	(en %)	
	2015	2017
SPASAP CFDT	2,66	2,91
CFE/CGC	23,29	26,02
CFTC	1,68	0
FO	11,28	10,66
UNSA/SAPAP	24,90	24,18
CGT	32,10	28,34
SUD AÉRIEN	4,09	3,48
Liste sans étiquette	0	0
CAT	0	4,41
TOTAL	100,00	100,00

Pourcentage des voix obtenues en 2017 par rapport aux suffrages exprimés



Appartenance syndicale des élus

Organisations	2015		2017	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
SPASAP CFDT	0	0	0	0
CFE/CGC	5	5	5	5
CFTC	0	0	0	0
FO	2	2	2	2
UNSA/SAPAP	5	4	4	4
CGT	6	7	7	7
SUD AÉRIEN	0	0	0	0
Liste sans étiquette	0	0	0	0
CAT	0	0	0	0
TOTAL	18	18	18	18

ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SCRUTIN TOUS LES CINQ ANS) ⁽¹⁾

Participation par catégorie ⁽²⁾

	Cadre			Autres Salariés			TOTAL		
	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019
Inscrits	1 593	1 676	1 753	9 563	7 163	5 325	11 156	8 839	7 078
Votants	720	716	893	2 901	2 545	2 960	3 621	3 261	3 853
Suffrages exprimés	710	705	864	2 833	2 496	2 832	3 543	3 201	3 696
Participation en %	45,20	42,06	50,94	30,34	34,85	55,59	32,46	36,21	54,44

⁽¹⁾ La loi du 25 juillet 1983 sur la démocratisation du secteur public (article 11) a porté à 5 ans la durée du mandat des membres des conseils d'administration.

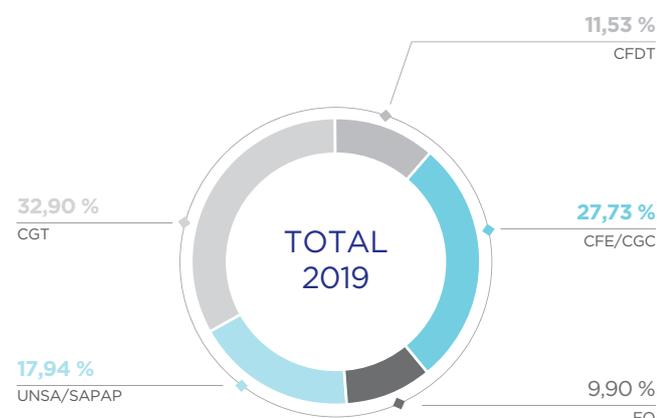
⁽²⁾ En 1984, les électeurs sont regroupés en un seul corps électoral. Les voix des cadres doivent être décomptées pour permettre l'attribution du siège réservé à cette catégorie.

Résultats obtenus pour chaque organisation syndicale

Organisations	Nombre de voix		
	2009	2014	2019
CFDT	345	229	426
CFE/CGC	601	782	1 025
CFTC	298	0	0
CGT	1 355	1 038	1 216
UNSA/SAPAP	509	662	663
FO	435	490	366
TOTAL	3 543	3 201	3 696

Organisations	(en %)		
	2009	2014	2019
CFDT	9,74	7,15	11,53
CFE/CGC	16,96	24,43	27,73
CFTC	8,41	0,00	0,00
CGT	38,24	32,43	32,90
UNSA/SAPAP	14,37	20,68	17,94
FO	12,28	15,31	9,90
TOTAL	100,00	100,00	100,00

Pourcentage des voix obtenues en 2019 par rapport aux suffrages exprimés



Appartenance syndicale des élus

Organisations	2009	2014	2019
CFDT	0	0	1
CFE/CGC	1	2	2
CFTC	0	0	0
CGT	3	2	2
UNSA/SAPAP	1	1	1
FO	1	1	0
TOTAL	6	6	6

UTILISATION DES CRÉDITS D'HEURES ET ABSENCES SYNDICALES

Volume global des crédits d'heures utilisés pendant l'année considérée

	2017	2018	2019
TOTAL	124 402	123 943	117 802

NOMBRE DE RÉUNIONS ANNUELLES AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

	2017	2018	2019
Délégués du Personnel	12	12	12
Comité d'Entreprise	28	27	26
Commissions	11	30	10
Délégués syndicaux	57	55	60
Groupes de travail syndicats/direction	44	62	11
Représentants du personnel au Conseil d'Administration	12	8	15

NOMBRE D'HEURES CONSACRÉES AUX RÉUNIONS DU PERSONNEL EN 2019

Instances	Nb heures
CE	1 220
DP	1 290
Commissions spécialisées	110
Délégués syndicaux	1 104
CHSCT	1 798
TOTAL	5 522



FORMATIONS SYNDICALES

Répartition du nombre de bénéficiaires et du nombre de jours par organisation syndicale

	Nombre de bénéficiaires			Nombre de jours			
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	
Stages de formation économique, sociale et syndicale	CFDT	1	1	0	2	3	0
	CFTC	0	0	0	0	0	0
	CFE/CGC	1	6	0	2	11	0
	CGT	38	27	4	105	98	7
	FO	2	1	0	10	5	0
	UNSA/SAPAP	0	0	0	0	0	0
	SUD AÉRIEN	1	0	0	5	0	0
	TOTAL	43	35	4	124	117	7

6.3 INFORMATION ET COMMUNICATION

PROCÉDURES D'ACCUEIL

Accueil des stagiaires, alternants et nouveaux collaborateurs

En continuité avec la politique déployée depuis plusieurs années en faveur de l'alternance et des stages, l'entreprise accompagne les jeunes dans le démarrage de leur vie professionnelle en leur offrant la possibilité d'exercer un métier et d'acquérir une première expérience significative.

L'accueil des stagiaires est assuré par les différents services, qui mettent à disposition des informations relatives à l'entreprise et des visites des infrastructures aéroportuaires sont organisées par le biais des maisons de l'environnement et du développement durable.

Pour les nouveaux alternants, la Direction des Ressources Humaines programme des journées d'intégration au début de leur contrat afin de leur présenter la pluralité de nos activités et de nos métiers, ainsi qu'une visite des plateformes de Paris-Orly ou

Paris-Charles de Gaulle. Après quelques mois de présence dans l'entreprise, des ateliers sont organisés pour que les alternants partagent leur expérience ou fassent découvrir leurs missions auprès des autres apprentis et de leurs tuteurs.

En ce qui concerne les collaborateurs nouvellement embauchés, il leur est proposé un séminaire d'intégration de 2 jours pour la population des cadres et un séminaire d'1 journée pour la population non cadre.

Au terme de ce séminaire, il est organisé des visites commentées des plateformes afin que les collaborateurs appréhendent le fonctionnement d'un aéroport.

L'ensemble de ces événements a pour but de présenter les activités et les enjeux du groupe, de transmettre la culture de l'entreprise et d'illustrer des projets majeurs de développement associés aux métiers. Par ailleurs, ces rencontres entre pairs permettent de développer un premier réseau professionnel et d'échanger avec des managers ou des membres du COMEX.

PROCÉDURES D'INFORMATION ASCENDANTE ET DESCENDANTE

Support	Périodicité	Cadre	Haute Maîtrise	Maîtrise	Exécution
Intranet - News	Variable	x	x	x	x
Journal d'Entreprise « Connexion »	10/an + n° spéciaux	x	x	x	x
Les actus RH	7/an	x	x	x	x
Connexions Info (ex Infodif) - Outlook	Variable	x	x	x	x
Rapport d'activité et de Développement Durable	1/an	x	à la demande		
Plan stratégique 2016-2020 Cahiers Stratégie-Intranet	Tous les 5 ans	x	x	x	x
Épargne salariale livrets et documentation	Variable	x	x	x	x
Intranet - Extraits de presse	Quotidienne	x	x	x	x
Panneaux d'affichage administratif	Permanent	x	x	x	x
Notes de service	Variable	x	x	x	x
Livret d'accueil des nouveaux embauchés	Variable	x	x	x	x
Rencontre Managers	Annuelle	x	x	-	-
Innov'idées	variable	x	x	x	x

SYSTÈMES D'ENTRETIENS INDIVIDUELS

Un entretien individuel entre le collaborateur et son manager a lieu chaque année. Il permet d'établir un bilan de l'année écoulée, de fixer les enjeux opérationnels et les objectifs de l'année à venir, mais également d'échanger sur son parcours professionnel. Un support informatique permet l'analyse des informations recueillies à cette occasion.

Par ailleurs, au-delà des échanges réguliers avec son encadrement, tout salarié peut solliciter un entretien avec son Responsable Ressources Humaines ou une Assistante Sociale pour tout motif personnel (familial, logement, problème social, formation, retraite, etc.).

6.4 DIFFÉRENDS CONCERNANT L'APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL

Procédures	2017	2018	2019
Recours à des modes de solutions non judiciaires engagés dans l'année	1 ⁽¹⁾	0	0 ⁽¹⁾
Instances judiciaires engagées dans l'année avec mise en cause de l'entreprise	13	3	10
Mises en demeure et procès-verbaux de l'inspecteur du travail pendant l'année	0 ⁽¹⁾	1	5 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Sous réserve de l'existence d'éléments non connus de DJA.

⁽²⁾ Dont 4 pour la même affaire.



ACTIVITÉS ET ACTIONS SOCIALES



14 prêts au titre de l'aide au logement travaux et accession ont été accordés en 2019.

28 nouveaux logements souscrits par Aéroports de Paris sont occupés par des salariés.

389 124 repas ont été servis aux salariés d'Aéroports de Paris dans les 5 restaurants gérés par le Comité d'Entreprise.

Le montant de la subvention versée au Comité d'Entreprise pour les activités socioculturelles s'est élevé à 12,1 millions d'euros.

7.1 ACTIVITÉS SOCIALES

LOGEMENT

Entreprise soumise à la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) pour un montant de 1,69 million d'euros utilisés au bénéfice des salariés pour la réservation de logements locatifs et de prêts accession à la propriété.

Réservations de logements dans les programmes locatifs

	2017	2018	2019
Souscriptions réalisées	86	54	28
Total des logements souscrits par ADP de 1956 à l'année considérée ⁽¹⁾	2 443	2 497	2 525
Logements occupés au 31 décembre ⁽¹⁾	1 593	1 647	1 675

⁽¹⁾ La différence entre le nombre de logements occupés et le nombre de logements souscrits correspond aux logements définitivement remis à la disposition des organismes collecteurs.



Aides pour le financement de l'acquisition ou de l'amélioration du logement

Des prêts au taux d'intérêt de 1 % remboursables au maximum en 20 ans sont accordés aux salariés sur proposition de la Commission Mixte du Logement.

Les salariés ne pouvant bénéficier du 1 % logement, leur demande ne correspondant pas aux critères de la réglementation, peuvent toutefois bénéficier de prêts hors 1 % dont le montant est de 20 000 euros.

Montant total des dépenses au titre de l'aide au logement du personnel

	2017	2018	2019
Souscriptions de logements	1,60	1,03	0,48
Prêts accordés	Action logement	0,33	0,80
	Hors action logement	0,00	0,00
	Prêts PASS (travaux, mobilité...)	0,53	0,25
Montant des bonifications versées	0,01	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES (EN M€)	2,47	2,08	0,71

Les prêts PASS, hors action logement et bonifications viennent en complément de la PEEC.



BUDGET DU COMITÉ D'ENTREPRISE (ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES)



La subvention versée au Comité d'Entreprise comprend :

- ◆ la subvention aux activités sociales, culturelles et sportives qui représente 1,65 % de la Masse Salariale Brute Imposable (MSBI), soit 6 529 345 € comptabilisés en 2019 ;
- ◆ la subvention légale de 0,2 % de la MSBI pour le fonctionnement, soit 791 436 € en 2019 ;
- ◆ les contributions complémentaires pour un montant de 1 830 443 € en 2019, correspondant à la prise en charge d'autres dépenses.



RESTAURANTS DU PERSONNEL

Nombre de restaurants mis à la disposition du personnel

	2017	2018	2019
Siège ⁽¹⁾	0	0	0
Paris-Orly	5	5	5
Paris-Charles de Gaulle	7	7	7
Paris-Le Bourget	1	1	1
Autres terrains	0	0	0
TOTAL	13	13	13

⁽¹⁾ Concernant le nouveau siège, une cafétéria est ouverte de 7h30 à 15h avec une offre de restauration rapide.

Restaurants gérés par le Comité d'Entreprise

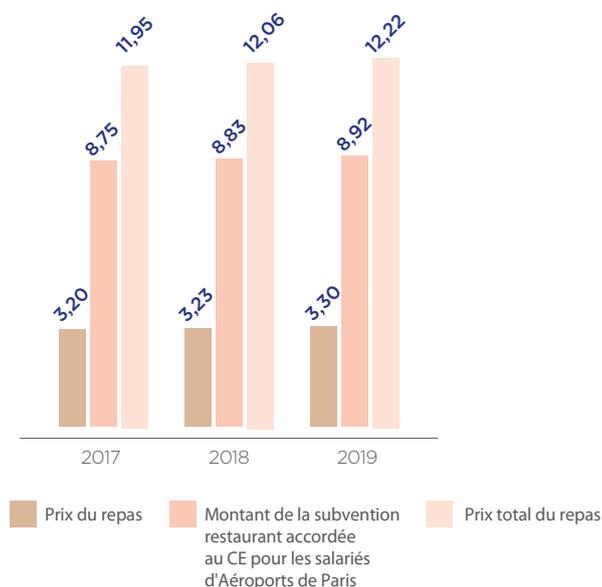
	2017	2018	2019
Siège	0	0	0
Paris-Orly	3	3	3
Paris-Charles de Gaulle	2	2	2
TOTAL	5	5	5

Restaurants gérés par le Comité d'Entreprise, nombre total annuel de repas servis

	2017	2018	2019
Siège	7 371	0	0
<i>dont salariés Aéroports de Paris</i>	6 898	0	0
Paris-Orly ⁽¹⁾	334 086	359 565	374 034
<i>dont salariés Aéroports de Paris</i>	224 892	252 575	248 409
Paris-Charles de Gaulle	309 622	233 369	215 525
<i>dont salariés Aéroports de Paris</i>	192 058	151 644	140 715
TOTAL	651 079	592 934	589 559
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	423 848	404 219	389 124

⁽¹⁾ Arrivée de PARIS SEINE BIÈVRE au 01/12/2018.

Restaurants gérés par le Comité d'Entreprise, prix du repas Aéroports de Paris (en euros)



Restaurants gérés par un concessionnaire

	2017	2018	2019
Siège	0	0	0
Paris-Orly	2	2	2
Paris-Charles de Gaulle	5	5	5
Paris-Le Bourget	1	1	1
Autres terrains	0	0	0
TOTAL	8	8	8

Restaurants gérés par un concessionnaire, nombre total annuel de repas servis

	2017	2018	2019
Paris-Orly	73 376	80 233	83 753
<i>dont salariés Aéroports de Paris</i>	32 780	30 326	33 686
Paris-Charles de Gaulle	414 632	508 464	503 098
<i>dont salariés Aéroports de Paris</i>	109 867	137 968	143 068
Paris-Le Bourget	55 000	47 913	46 749
<i>dont salariés Aéroports de Paris</i>	13 496	10 973	10 146
TOTAL	543 008	636 610	633 600
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	156 143	179 267	186 900

Restaurants gérés par EUREST.

Les restaurants gérés par Air France facturent directement les administrations et entreprises qui les fréquentent. De ce fait, nous ne pouvons qu'indiquer les chiffres de fréquentation du personnel ADP.

	2017	2018	2019
Paris-Orly	20 159	18 625	27 606
Paris-Charles de Gaulle	81 151	79 745	77 686
Paris-Le Bourget	-	-	-

7.2 AUTRES CHARGES SOCIALES (en millions d'euros)

	2017	2018	2019
Assurances complémentaires (prévoyance) ⁽¹⁾	5,41	5,22	5,29
Régime obligatoire de couverture santé ⁽²⁾	5,60	5,57	5,62
Régimes retraites supplémentaires ⁽³⁾	4,29	4,26	4,26
Retraites complémentaires ⁽⁴⁾	33,00	33,94	33,66
Coût réel de la participation aux cotisations des mutuelles (retraités groupe fermé)	3,19	3,08	2,93

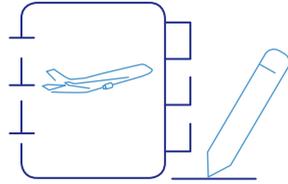
⁽¹⁾ Régime de prévoyance AXA / CHUBB.

⁽²⁾ Couverture santé Mutuelle des actifs global (Humanis).

⁽³⁾ Retraites supplémentaires art. 83 (CNP).

⁽⁴⁾ Cotisations AGIRC ARRCO et AGFF.





INDEX DES
INDICATEURS PRÉVUS
PAR L'ACCORD CSE
DU 09/09/2019

1

EMPLOI

5

1.1	Effectif au 31 décembre 2019	6
1.2	Travailleurs extérieurs	12
1.3	Embauches en CDI et CDD	13
1.4	Départs CDI et CDD	13
1.5	Promotions	15
1.6	Chômage	15
1.7	Évolution de l'emploi des personnes en situation de handicap	15
1.8	Absentéisme	16

2

RÉMUNÉRATIONS, CHARGES ET ACCESSOIRES

19

2.1	Montant des rémunérations	20
2.2	Hiérarchie des rémunérations	22
2.3	Mode de calcul des rémunérations	22
2.4	Charges accessoires	22
2.5	Charge salariale globale	23
2.6	Participation financière des salariés	23

3

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

25

3.1	Accidents de travail et de trajet	26
3.2	Répartition des accidents de travail par éléments matériels	28
3.3	Maladies professionnelles	28
3.4	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	29
3.5	Dépenses en matière de sécurité	29

4

AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

31

4.1	Durée et aménagement du temps de travail	32
4.2	Organisation du travail	35
4.3	Conditions physiques de travail	36
4.4	Transformation de l'organisation du travail	36
4.5	Dépenses d'amélioration des conditions de travail	37
4.6	Médecine du travail	37
4.7	Travailleurs inaptes	37



5	FORMATION	39
5.1	Formation professionnelle continue	40
5.2	Congés formation	44
5.3	Apprentissage	44
6	RELATIONS PROFESSIONNELLES	45
6.1	Accords signés en 2019	46
6.2	Représentants du personnel et délégués syndicaux	47
6.3	Information et communication	53
6.4	Différends concernant l'application du droit du travail	54
7	ACTIVITÉS ET ACTIONS SOCIALES	55
7.1	Activités sociales	56
7.2	Autres charges sociales	60



Area with horizontal dotted lines for notes.

**Le bilan social 2019 d'Aéroports de Paris a été élaboré
en application de l'accord du Comité Social et Économique du 09/09/2019.**

Ce bilan social peut être envoyé et les informations complémentaires éventuelles sur son contenu demandées
à la Direction des Ressources humaines

1, rue de France - BP 81007 - 95931 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX

Société anonyme au capital de 296 881 806 euros - SIREN 552 016 628 RCS Bobigny
N°TVA intracommunautaire FR 33 552 016 628

Siège social : 1, rue de France - BP 81007 - 95931 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX - www.aeroportsdeparis.fr

Crédits photos Bilan Social 2019 ADP SA

Bruno Pellarin pour Groupe ADP - Alain Leduc pour Groupe ADP - Gwen Le Bras pour Groupe ADP -
Cyril Fussien pour Groupe ADP - Émile Luidier / La Company pour Groupe ADP -
Jean-Pierre Gaborit pour Groupe ADP - Zoo Studio pour Groupe ADP - Sébastien Aubry pour Groupe ADP -
Elliott Broué pour Groupe ADP - Agence WTTJ pour Groupe ADP.



GROUPE ADP

groupeadp.fr

1, rue de France
BP 81007
95931 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX

Aéroports de Paris, société anonyme au capital de 296 881 806 euros, dont le siège social : 1, rue de France - BP 81007 - 95931 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX
immatriculée sous le numéro SIREN 552 016 628 RCS Bobigny et le code APE 52.23Z